

# RAPPORT SUR LA SOLVABILITÉ ET LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2020



GROUPE  
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE



---

## SYNTHÈSE

Ce rapport narratif fait partie du reporting réglementaire Solvabilité 2 transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). Il présente la Caisse Centrale de Réassurance (CCR) dans sa vision Groupe prudentiel.

Il est validé par le Directeur Général, examiné par le comité d'audit, des comptes et des risques puis approuvé par le conseil d'administration de CCR (entreprise participante), préalablement à sa transmission à l'ACPR.

Conformément aux exigences réglementaires de la norme Solvabilité 2, ce rapport résume les éléments propres à l'activité du Groupe CCR sur l'année 2020 concernant les évaluations appliquées à des fins de solvabilité.

Dans le présent rapport, il convient de considérer que tous les éléments mentionnés sont valorisés à la date du 31 décembre 2020 et sont exprimés en Euro.

À la suite de l'apport par CCR à sa filiale CCR Re de sa branche complète et autonome d'activité de réassurance de marché définitivement réalisé à la date du 31 décembre 2016 (date d'effet juridique) :

- CCR exerce exclusivement une activité de réassurances publiques avec la garantie de l'État et une mission de gestion de fonds publics ;
- CCR Re est un réassureur multirégional, multi spécialiste appartenant au Groupe CCR. L'activité de CCR Re est répartie sur plus de 80 pays et sur l'ensemble des grandes branches assurantielles : Vie, Non-Vie et spécialités.

Dans le cadre de Solvabilité 2, CCR utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités. Conformément à la stratégie de CCR, le profil de risque a évolué de par l'intégration du programme « CAP » afin de rembourser des pertes d'entreprises causées par le Covid-19 en 2020 et reflète l'exposition aux risques basée sur son activité de réassurance publique et son activité de gestion d'actifs.

**Le ratio de Solvabilité 2 est égal à 174,4 % à fin 2020, pour des fonds prudentiels après dividendes de 5 699 M€ et un SCR de 3 268 M€.**

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe CCR s'établit à 1 866M€, et le résultat net consolidé à 90 M€.

### CCR

L'année 2020 a été marquée par une sécheresse exceptionnelle sur un quart du territoire métropolitain provisionnée à hauteur de 565 M€, les inondations consécutives à la tempête Alex représentant un montant à charge pour CCR de 105 M€ et, dans le cadre de la nouvelle mission de soutien à l'assurance-crédit, une sinistralité de 155 M€.

Le chiffre d'affaires de CCR s'établit à 1 216 M€ en 2020, en hausse de 28,7 % par rapport à 2019, avec une part d'activité de couvertures des risques « Cat Nat » de 73,2 %.

Le ratio combiné de CCR s'établit à 97,4 % au 31 décembre 2020.

Les actifs de CCR, financiers et immobiliers, s'élèvent à 8,6 Mds€ en valeur de marché, en hausse de près de 5,2 % par rapport à 2019.

Le résultat social de l'entité ressort à près de 61 M€.

**Le ratio de Solvabilité 2 de CCR est égal à 180,2 % à fin 2020, pour des fonds prudentiels après dividendes de 5 428 M€ et un SCR de 3 012 M€.**

---

# SYNTHÈSE

## CCR Re

CCR Re opère dans le monde entier à partir de son siège social en France. Elle est aussi établie au Canada et en Malaisie (Labuan) sous forme de succursales, et dispose d'un bureau de représentation au Liban.

Le chiffre d'affaires de CCR Re s'établit à 649 M€ en 2020, en croissance de plus de 16 % par rapport à l'an dernier (à taux de change courant).

Le ratio combiné de CCR Re en « Non-Vie » s'établit à 103,2 %; le taux de marge technique<sup>1</sup> de la ligne d'activité « Vie » s'établit à 2,2 % en 2020.

Le résultat net de CCR Re atteint 18 M€.

**Son ratio de Solvabilité 2 est égal à 199,2 % à fin 2020, pour des fonds propres prudentiels après dividendes de 1 235 M€, dont 1 110 M€ éligibles au SCR, et un SCR de 557 M€.**

Le Groupe CCR estime que son application des règles de gouvernance est appropriée et conforme aux meilleures pratiques de gouvernance en vigueur en France. Le Groupe CCR s'est notamment doté d'un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour :

- de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise constitué entre autres :
  - du conseil d'administration et de trois comités créés en son sein : un comité d'audit, des risques et des comptes, un comité des rémunérations des nominations et de la gouvernance et un comité stratégique ;
  - d'un organe exécutif composé d'un directeur général et d'un directeur général adjoint (non mandataire social) qui sont les Dirigeants Effectifs de l'entreprise.
- et des quatre fonctions clés telles que définies par Solvabilité 2.

Sauf point notés ci-dessus, il n'y a pas eu de changement important dans l'activité et les résultats du Groupe, son système de gouvernance, son profil de risque, la valorisation qu'elle applique à des fins de solvabilité et la gestion de son capital au cours de l'exercice 2020.

---

<sup>1</sup> Taux de marge Vie : rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité « Vie » d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité « Vie » d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

---

# SOMMAIRE

PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	5	Techniques d'atténuation aux risques	39
Présentation	6	Sensibilité aux risques	39
Activité et performance	8	VALORISATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS	40
SYSTÈME DE GOUVERNANCE	15	Valorisation des actifs au 31/12/2020	41
Structure de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise	17	Valorisation des passifs au 31/12/2020	45
Les fonctions clés Groupe	22	Autres informations importantes	50
Comitologie	23	GESTION DU CAPITAL	51
Politique et pratiques de rémunération	24	Gestion des fonds propres – Objectifs, politiques et procédures	52
Transactions importantes conclues	25	Fonds propres prudentiels au 31/12/2020	53
Compétence et honorabilité	25	Couverture du SCR et du MCR au 31/12/2020	54
Système de gestion des risques (y compris ORSA)	26	Fonds propres et mesures de transition	54
Dispositif du contrôle interne	30	Description des fonds propres auxiliaires	54
Sous-traitance	31	Disponibilité et transférabilité des fonds propres prudentiels	54
Informations supplémentaires	31	Calcul du SCR et du MCR et des fonds propres éligibles	55
PROFIL DE RISQUE	32	SCR et MCR	56
Risque de Souscription	33	Évolution de la marge de solvabilité par rapport à la précédente date de référence	57
La gestion des actifs	34	ANNEXE : QRT	58
Risque opérationnel	38		
Les autres risques	38		
Exposition au risque	39		

# PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

1	PRÉSENTATION	6
1.1	Dénomination sociale et forme juridique de l'entreprise participante	6
1.2	Activités du Groupe	6
1.3	Liste des filiales, entreprises liées et succursales du Groupe CCR	7
1.4	Autorité de contrôle et commissaires aux comptes	7
1.5	Mesure de sa situation prudentielle et synthèse	8
2	ACTIVITÉ ET PERFORMANCE	8
2.1	Faits marquants de l'exercice	8
2.2	Événements postérieurs à la clôture	9
2.3	Analyse des comptes	9
2.4	Perspectives 2021	13

# PRÉSENTATION, ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

Conformément à l'article L 356-21 du Code des assurances, les entreprises participantes transmettent de manière régulière à l'ACPR les informations nécessaires à l'exercice de son contrôle au niveau du Groupe. Ces informations sont notamment contenues dans deux rapports distincts.

De ces deux rapports Groupe, le présent rapport est « le rapport sur la solvabilité et la situation financière », ou SFCR (« Solvency and Financial Conditions Report »), autrement dénommé « rapport narratif au public ». Ce rapport est publié annuellement.

Conformément à l'article R 356-51 du Code des assurances, le conseil d'administration de CCR, entreprise participante, approuve, préalablement à sa transmission à l'ACPR, ce rapport narratif Groupe.

## 1 PRÉSENTATION

### 1.1 Dénomination sociale et forme juridique de l'entreprise participante

La dénomination sociale de l'entreprise participante est Caisse Centrale de Réassurance (CCR), constituée sous la forme juridique de Société Anonyme (SA).

CCR est un « organisme particulier d'assurance » régi par les dispositions du chapitre I<sup>er</sup> du Titre III-Organismes particuliers d'assurance du Livre IV-Organisations et régimes particuliers d'assurance du Code des assurances.

Au 31 décembre 2020, l'effectif des collaborateurs de CCR et de CCR Re est respectivement de 157 et de 111.

### 1.2 Activités du Groupe

À la suite de l'apport par CCR de sa branche complète et autonome d'activité de réassurance de marché à sa filiale CCR Re définitivement réalisé à la date du 31 décembre 2016 (date d'effet juridique), CCR exerce exclusivement une activité de réassurances publiques et une mission de gestion de fonds publics.

#### Les réassurances publiques (réassurances avec la garantie de l'État) :

CCR est habilitée par la loi à réassurer avec la garantie de l'État certains risques à caractère exceptionnel en France, dans le cadre de missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'État. Cela concerne les domaines suivants :

- **la réassurance des risques de catastrophes naturelles** (art. L.431-9 du Code des Assurances),
- **la réassurance des risques d'attentats et d'actes de terrorisme** (art. L.431-10 du Code des Assurances),

- **la réassurance des risques exceptionnels en matière de transport** (art. L.431-4 du Code des Assurances)
- **La réassurance de la RC des exploitants de navires et installations nucléaires** (art. L.431-5 du Code des Assurances)
- **La réassurance des risques assurance-crédit** (art 7 de la loi n°2020-289 du 23 mars 2020 de finances rectificative pour 2020 modifié par l'article 34 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 et du décret n° 2020-849 du 3 juillet 2020 portant modalités d'application de cet article).

#### La Gestion de Fonds publics :

CCR est chargée par la loi de la gestion comptable et financière des Fonds publics suivants pour le compte de l'État :

- **Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture** (FNGRA) en application de l'article L 431-11 du Code des assurances ;
- **Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs** (FPRNM) en application de l'article L 561-3 du Code de l'environnement ;
- **Fonds de Compensation des risques de l'Assurance Construction** (FCAC) en application de l'article L 431-14 du Code des assurances ;
- **Fonds de Garantie des Risques liés à l'épandage agricole des boues d'épuration urbaines et industrielles** (FGRE) en application de l'article L 425-1 du Code des assurances ;
- **Fonds de garantie des dommages consécutifs à des Actes de Prévention, de Diagnostic ou de Soins dispensés par des professionnels de santé exerçant à titre libéral** (FAPDS), dont CCR assure également la gestion administrative, en application de l'article L 426-1 du Code des assurances.

Les activités de réassurance avec la garantie de l'État s'exercent en conformité avec la loi d'habilitation et sont couvertes par l'État dans un cadre législatif et réglementaire déterminé. Elles sont retracées dans des comptes propres à chaque fonds dégageant chacun un résultat propre, qui est ensuite inscrit à un compte de réserve affecté à la couverture des opérations correspondantes, conformément aux dispositions des articles L.431-7, R.431-16-3, R.431-16-4 et A.431-6 du Code des Assurances.

Les opérations relatives aux Fonds publics gérés par CCR pour le compte de l'État ne sont pas enregistrées dans les comptes de CCR. Chaque Fond fait l'objet d'un compte distinct indépendant des comptes de CCR.

L'activité de CCR Re est la réassurance classique multi-régionale et multi branches, distincte de la réassurance publique exploitée par CCR avec la garantie de l'État.

Cette activité se répartie sur plus de 80 pays et porte sur l'ensemble des grandes branches assurantielles IARD, Vie et Assurances de Personnes. Elle opère à partir de son siège social en France. Elle est aussi établie au Canada et en Malaisie (Labuan) sous forme de succursales, et dispose d'un bureau de représentation au Liban.

### 1.3 Liste des filiales, entreprises liées et succursales du Groupe CCR

NOM	FORME JURIDIQUE	PAYS	% du CAPITAL
CCR	SA	FRANCE	
CCR LEBANON BRANCH Inactive depuis fin 2017 ( <i>en instance de fermeture</i> )	Succursale	LIBAN	
CCR Re	SA	FRANCE	100 %
CCR Re CANADIAN BRANCH	Succursale	CANADA	
CCR Re LABUAN BRANCH	Succursale	MALAISIE	

Il s'agit des entités membres du Groupe prudentiel CCR.

### 1.4 Autorité de contrôle et commissaires aux comptes

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CCR est :

**AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL  
ET DE RÉOLUTION (ACPR)**

Secteur Assurance  
4 Place de Budapest  
75436 PARIS CEDEX 09

En raison du contrôle exclusif de CCR sur sa filiale CCR Re, CCR est tenue d'établir des comptes consolidés (article L. 233-16 du Code de commerce) au 31 décembre 2020. Cette obligation de consolidation des comptes a entraîné l'obligation pour CCR de nommer un deuxième commissaire aux comptes titulaire (article L.832-2 du Code de commerce).

Le commissaire aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux de CCR, des comptes consolidés, ainsi que des comptes, des deux filiales immobilières françaises et des cinq fonds publics que CCR gère pour le compte de l'État est :

**DELOITTE & ASSOCIÉS Commissaire aux comptes**

6 Place de la Pyramide  
92908 Paris La Défense Cedex

Il a été nommé en 2016, le mandat du précédent commissaire aux comptes venant à expiration.

Le co-commissaire aux comptes, nommé en 2016 et en charge du contrôle des comptes sociaux de CCR et des comptes consolidés, missions qu'il partage à 50/50 avec l'autre co-commissaire aux comptes Deloitte & Associés, est :

**PricewaterhouseCoopers Audit**

Commissaire aux comptes  
63, rue de Villiers  
92200 Neuilly-sur-Seine

Le mandat de 6 ans des deux co-commissaires aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

### 1.5 Mesure de sa situation prudentielle et synthèse

Dans le cadre de Solvabilité 2, le Groupe CCR utilise la Formule Standard pour l'ensemble de ses activités à des fins de reporting réglementaire. Conformément à la stratégie de CCR, le profil de risque n'a pas substantiellement évolué en 2020 et reflète l'exposition aux risques basée sur ses activités

de réassurance publique, de réassurance de marché, et de gestion d'actifs.

Le ratio de Solvabilité 2 est égal à 174,4% à fin 2020, pour des fonds prudentiels de 5 699 M€ et un SCR de 3 268 M€.

## 2 ACTIVITÉ ET PERFORMANCE

L'ensemble des éléments présentés dans cette partie a été défini en application du règlement ANC 2016-11 du 12 décembre 2016 relatifs aux règles de consolidation des entreprises régies par le Code des assurances.

### 2.1 Faits marquants de l'exercice

#### Gestion de la Covid-19

En mars 2020, la Covid-19 a nécessité le lancement d'un nouveau Plan de Continuité d'Activité (PCA). Comme lors des grèves de décembre 2019, le Groupe CCR a pu activer rapidement son plan de continuité d'activité avec le travail à distance sans rupture d'activité.

1 La mise en place du travail à distance intégral a nécessité une forte implication de chaque collaborateur. La prise en compte de la disponibilité des collaborateurs dans l'organisation des activités et une grande cohésion interservices ont permis d'absorber la charge de travail supplémentaire du fait de la survenance du sinistre Covid-19.

La Direction des Systèmes d'Information a rapidement adapté le dispositif de télétravail qui avait été déployé et renforcé en 2019 pour permettre le maintien de l'activité. Cette période de crise a mis en évidence la capacité de l'entreprise à faire face au déclenchement du télétravail dans de bonnes conditions. Durant cette période la bonne maîtrise des risques organisationnels a ainsi été mise en exergue, et la robustesse du Groupe CCR a été démontrée. Aucun incident majeur n'a été détecté.

#### Dispositifs de soutien au crédit interentreprises

Le gouvernement a décidé de soutenir le crédit interentreprises afin de soutenir les entreprises françaises dans un contexte économique très dégradé, du fait de la crise sanitaire créée par l'épidémie de Covid-19.

L'assurance-crédit joue en effet un rôle économique essentiel, en couvrant les entreprises contre le risque de défaillance des clients auxquels elles accordent des délais de paiement. Il s'agit donc d'un outil essentiel de sécurisation de la trésorerie des entreprises et du crédit interentreprises. Pour ce faire, l'État s'est appuyé sur CCR et la réassurance publique.

Dès le mois d'avril, l'État a déployé plusieurs dispositifs, largement inspirés des mécanismes mis en place en 2009 à la suite de la crise financière de 2008 :

- les contrats CAP et CAP+ relatifs au crédit domestique, dont la gestion a été confiée à CCR
- les contrats CAP Export, confiés eux à BPI France.

Ces dispositifs ont permis aux assureurs-crédits participants de délivrer soit des garanties complémentaires venant compenser les baisses d'encours subies par les assurés (des fournisseurs immatriculés en France) sur certains acheteurs dont le risque de défaut avait fortement augmenté du fait de la crise, soit des garanties de substitution, dans le cas où l'assureur refusait totalement de couvrir le risque.

#### Une réassurance publique de portefeuille dès juin 2020

Afin de tenir compte d'une montée en puissance progressive de ces dispositifs ligne à ligne, une réassurance publique de portefeuille, délivrée par CCR et dénommée CAP Relais a été mise en place au mois de juin. En contrepartie de ces couvertures, les assureurs-crédits se sont engagés à maintenir le niveau global de leurs encours couverts tout au long de l'année 2020, sécurisant ainsi l'un des principaux outils du financement de l'économie.



Initialement réservé à la couverture des PME/ETI, CAP Relais a été ensuite étendu à l'ensemble des entreprises, laissant le temps aux différentes prenantes de travailler aux améliorations à apporter aux dispositifs CAP et CAP+ dans la perspective de leur reconduction en 2021.

Ces travaux ont permis de confirmer une fois de plus la pertinence de l'outil de réassurance publique dont dispose l'État pour intervenir au service de l'économie française et participer à sa résilience. La plateforme opérationnelle de CCR a permis de déployer rapidement les traités de réassurance et d'assurer le suivi nécessaire des dispositifs, en particulier en matière de reporting.

### Accord de commissionnement en catastrophes naturelles

Le schéma de réassurance négocié en 2019 a permis d'introduire à compter de l'exercice 2020 de nouvelles modalités de commissions : une commission dite « fixe », une commission semi-fixe et une commission variable.

### Notations de CCR Re

Le 4 mai 2020, S&P a relevé la note de solidité financière de CCR Re, de « A- » (avec une perspective positive) à « A » (avec une perspective stable).

Le 23 juillet 2020, AM Best a confirmé la note de solidité financière de CCR Re à A « excellent ».

### Placement de 300 M€ de titres subordonnés par CCR Re

Le 8 juillet 2020, CCR Re a réussi sa première émission obligataire, en plaçant avec succès 300 millions d'euros d'obligations subordonnées Tier 2.

L'obligation a été rapidement placée auprès de plus de 150 investisseurs, principalement basés en France, en Europe et en Asie, le carnet d'ordres atteignant un total de plus de 1,5 milliard d'euros. Elle a été émise au taux de 2,875%. Ce vif succès atteste de la solidité financière et des bonnes perspectives de l'entreprise. Avec cette émission, CCR Re se donne les moyens de poursuivre son développement, en ligne avec son plan d'affaires « Streamline 2020-2022 », et d'encore mieux accompagner ses clients avec une solvabilité renforcée.

## 2.2 Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe CCR n'est intervenu entre le 31 décembre 2020 et le 7 avril 2021, date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration.

## 2.3 Analyse des comptes

*(Extrait du rapport de gestion au 31/12/2020)*

### Primes émises

Les primes émises consolidées de l'année 2020, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 1 866 M€ en hausse de 24% par rapport aux primes émises 2019 de 1 507 M€.

Ce chiffre d'affaires est produit pour 65,2% par les activités de réassurance avec la garantie de l'État et pour 34,8% par la réassurance de marché.

**Les primes émises de la réassurance publique de l'année 2020**, brutes de rétrocession, se sont élevées, toutes activités confondues, à 1 216 M€ en hausse de 28,7% par rapport aux primes émises 2019 de 945 M€ :

- Ce montant est constitué pour 73,2% par les primes de la réassurance des **catastrophes naturelles** en France (soit 891 M€). L'évolution de cette collecte (hausse de 1,1% entre 2019 et 2020) est liée aux évolutions de portefeuilles et de tarif d'une part et aux régularisations sur exercices antérieurs d'autre part.
- Les primes émises de la réassurance de l'assurance-crédit atteignent 260 M€ et constituent 21,4% des primes de réassurance bénéficiant de la garantie de l'État.
- Les primes émises de la réassurance des **actes de terrorisme** représentent un montant de 67 M€ (stable par rapport à 2019) et constituent 5,5% des primes de réassurance avec la garantie de l'État.
- Enfin, conformément à l'arrêt de la souscription des risques dits exceptionnels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, le chiffre d'affaires de cette activité ne comptabilise plus que des régularisations de chiffre d'affaires sur exercices antérieurs.

**Les primes émises de la réassurance de marché** de l'année 2020 se sont élevées à 649 M€, en hausse de 21% à cours de change constants par rapport à 2019 et de 16% au cours de clôture. Cette évolution dynamique, qui s'inscrit dans le plan stratégique « Streamline 2020-2022 », résulte essentiellement des affaires nouvelles.

L'activité se répartit de la manière suivante :

- Les primes émises par les lignes d'activité « Non-Vie » s'établissent à 412 M€, en hausse de 19 % par rapport à 2019 (hausse de 25 % à cours de change constant). Elles représentent 64 % des primes émises de la réassurance de marché. Cette hausse de 87 M€ à cours de change constant s'explique notamment par les affaires nouvelles souscrites en Europe et en Asie.
- Les primes émises par la ligne d'activité « Vie » s'élèvent à 237 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2019 (hausse de 15 % à cours de change constant). Elles représentent 36 %

des primes émises. Cette évolution de +33 M€ à cours de change constant provient essentiellement des affaires nouvelles souscrites au Moyen-Orient.

### Primes rétrocédées

CCR a versé une prime à l'État au titre de sa garantie pour un montant total de 114 M€ (venant de 100 M€ en 2019). Les primes rétrocédées par CCR Re s'élèvent à 36,2 M€ (vs 31,1 M€ en 2019), dont 6,9 M€ de primes frontées (vs 4,8 M€ en 2019), et 17,6 M€ de primes Cat (vs 15,0 M€ en 2019).

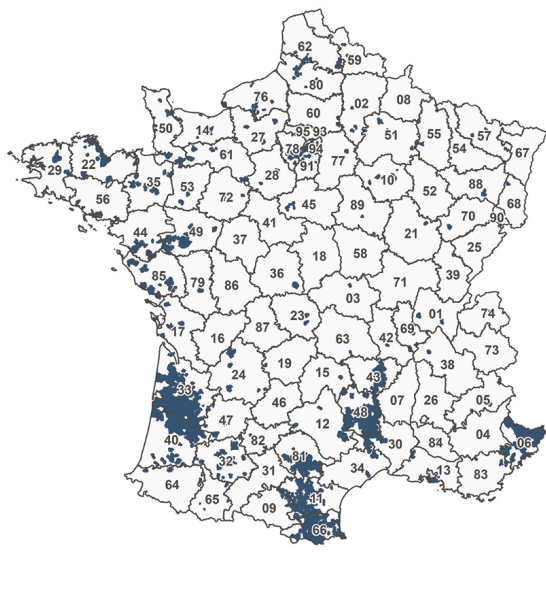
## Sinistralité

### Réassurances publiques

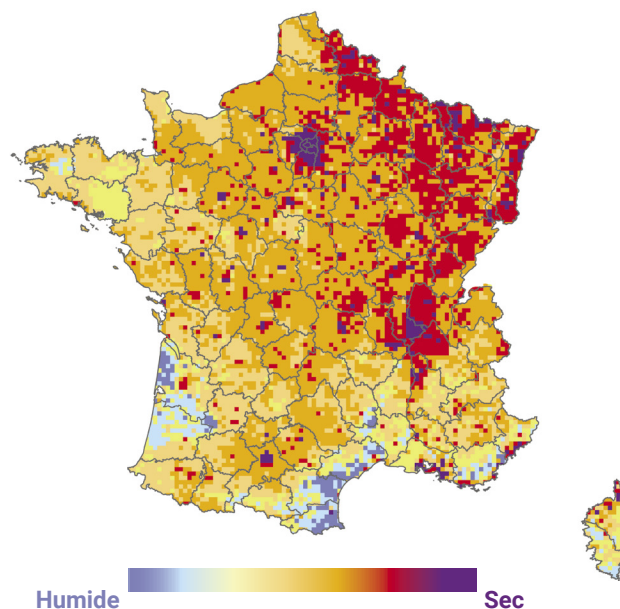
Le solde technique<sup>1</sup> s'élève à 28 M€ (contre 30 M€ en 2019).

En **catastrophes naturelles**, une sécheresse exceptionnelle a touché environ un quart du territoire métropolitain (sinistralité provisionnée pour 565 M€). L'exercice 2020 est également marqué par les inondations consécutives à la tempête Alex (105 M€ à la charge de CCR) et par une sinistralité attritionnelle d'ampleur moyenne (105 M€ à la charge de CCR). Ces événements représentent une charge de 775 M€.

### Communes reconnues Cat Nat en 2020 (hors sécheresse)



### Intensité de la sécheresse en France lors de l'été 2020



<sup>1</sup> Solde technique: somme du résultat de souscription net de rétrocession et des frais de gestion internes (hors frais de gestion de sinistres, pris en compte dans le résultat de souscription net).

Des mali de liquidation sur les exercices antérieurs ont par ailleurs été enregistrés pour 167 M€, essentiellement sur les sécheresses des exercices récents.

Dans ce contexte, le solde technique avant provision pour égalisation est négatif pour ce qui concerne les catastrophes naturelles. CCR a repris à la provision pour égalisation, conformément à la réglementation, un montant de 207 M€ (contre une dotation de 0,2 M€ à la provision pour égalisation en 2019). Le stock de provision pour égalisation ressort à 1 158 M€ à l'issue de l'exercice 2020.

Au total, la charge de sinistres nette de variation de la provision pour égalisation, s'élève à 738 M€.

S'agissant des **dispositifs de soutien à l'assurance-crédit**, la sinistralité nette s'établit à 155 M€, compte tenu de la mise en jeu de la garantie de l'État. Le solde technique est nul.

S'agissant des **autres réassurances avec la garantie de l'État**, le solde technique ressort à 28 M€, en légère baisse par rapport aux 30 M€ constatés en 2019. Cette évolution est la conséquence des mouvements constatés en 2019 et 2020 sur la provision pour égalisation au titre de la réassurance des attentats.

## La réassurance de marché

Le coût estimé de la pandémie de Covid-19 s'élève à 44 M€ pour les activités « Non-Vie ». Ce montant se répartit entre les pertes d'exploitation (21 M€), les sinistres crédit/caution (14 M€), l'annulation d'événements (6 M€) et les responsabilités civiles (3 M€).

L'explosion survenue en août 2020 à Beyrouth est comptabilisée pour un montant de 29 M\$ bruts de rétrocession au 31/12/2020 (15 M€ nets).

Enfin, les catastrophes naturelles représentent une charge nette de 1,0% en 2020 (vs 7,8% en 2019). Les principaux événements de l'année qui ont touché le portefeuille de CCR Re sont survenus au Canada (tempête de grêle à Calgary et inondations à Fort McMurray).

Le taux de marge technique<sup>2</sup> de la ligne d'activité « Vie » s'établit à 2,2% en 2020 (vs 5,2% en 2019).

Le coût estimé de la pandémie de Covid-19 s'élève à 5 M€ pour les activités « Vie ».

## Ratio combiné

Le ratio combiné du Groupe CCR s'établit à 99,0% au 31 décembre 2020. Il se décompose en :

- un ratio de sinistralité S/P<sup>3</sup> de 82,3%
- un expense ratio<sup>4</sup> de 16,7%

## Charges de gestion

Les charges de gestion (hors charges relevant de la gestion financière, prises en compte dans le résultat financier) se sont élevées en 2020 à 57 M€, soit un ratio de coût<sup>5</sup> de 3,2%, venant de 3,3% en 2019.

## Résultat financier

Le résultat financier s'élève à 137 M€. Ce dernier est composé pour l'essentiel de produits financiers courants à hauteur de 87,1 M€ et de plus-values nettes réalisées à hauteur de 50,0 M€. Il en résulte un taux de produits financiers<sup>6</sup> du portefeuille d'actifs du Groupe CCR de 1,6% en 2020, contre 1,7% en 2019.

## Gestion financière et immobilière

### Politique d'investissement dans le contexte de marchés volatils

Dans le contexte de début d'année 2020, le niveau des marchés actions était relativement élevé avec en sus des craintes sur la propagation du virus et une fin de cycle économique aux États-Unis, le Groupe CCR a décidé de réaliser l'ensemble de son programme annuel de réalisation de plus-values. Un montant global d'environ 100 millions d'euros de **fonds investis en actions** a ainsi été vendu au début du mois de février et l'ensemble des fonds actions encore en portefeuille ont été maintenus sous la protection de fonds overlay.

<sup>2</sup> Taux de marge technique Vie: rapport entre la somme du résultat technique et des intérêts sur dépôts en espèces de la ligne d'activité « Vie » d'une part, et le total des primes acquises nettes de rétrocession de la ligne d'activité « Vie » d'autre part. Ces éléments s'entendent avant prise en compte des charges par destination et hors produits des placements alloués au compte technique Vie.

<sup>3</sup> Ratio de sinistralité S/P (Groupe CCR): rapport entre la somme des sinistres survenus et antérieurs (payés ou provisionnés nets de rétrocession), des frais de gestion de sinistres et de la provision pour égalisation d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession d'autre part.

<sup>4</sup> Expense ratio: rapport entre les commissions et les charges de gestion interne hors frais de gestion de sinistres d'une part, et les primes acquises nettes de rétrocession d'autre part.

<sup>5</sup> Charges de gestion nettes de CVAE et de C3S rapportées aux primes émises brutes hors primes des dispositifs CAP.

<sup>6</sup> Rapport entre les produits financiers nets d'une part, et l'encours des placements d'autre part, hors intérêts sur dette subordonnée, hors dépôts cédantes et hors immeuble d'exploitation.

Le **fonds de protection** a très bien fonctionné et a protégé le portefeuille dans la forte chute du cours des actions fin février et début mars. Par ailleurs, il a été possible de gérer tactiquement et dynamiquement l'exposition aux actions. Une réexposition aux actions a été effectuée lors de la forte baisse du mois de mars, avec des achats d'ETF actions. Le fonds de protection a également été calibré mi-mars pour en réduire le taux de couverture et permettre une hausse plus rapide de l'exposition des portefeuilles aux actions dans le rebond anticipé.

Par ailleurs, le niveau des liquidités est resté relativement important jusqu'à la crise financière. Des montants importants ont été investis en mars et en avril sur des **obligations** du secteur privé afin de profiter de la tension des primes de risques sur le crédit.

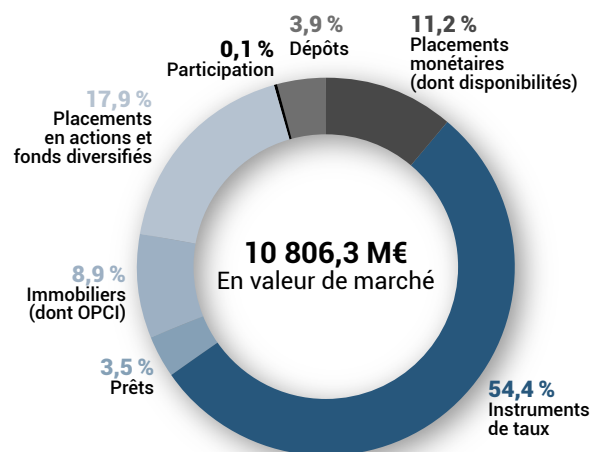
En ce qui concerne **l'immobilier**, malgré les conditions inédites et compliquées générées par la crise sanitaire, le Groupe CCR a continué à être très actif. Dans la gestion des baux, un bon niveau de location des appartements a été maintenu et renouvelé avec une croissance de loyers des surfaces de bureaux. Le Groupe CCR été très présent pour accompagner ses locataires de commerces impactés par les mesures de fermeture administrative en procédant notamment à des reports de loyers. Le programme de travaux de rénovation a été réalisé pour améliorer la performance énergétique des actifs du Groupe CCR.

Le Groupe CCR a par ailleurs défini **une politique d'investissement ESG et Climat** qui vise à privilégier les investissements qui traitent de l'accompagnement de la transition sociétale, de l'adaptation aux risques physiques et de la prévention du risque de transition. Un tiers des investissements de l'année ont porté sur les trois piliers de la politique extra-financière.

### Évolution du portefeuille de placements

Les **placements**<sup>7</sup> du Groupe consolidé s'élèvent à fin 2020 à 9 631,8 M€ en valeur nette comptable contre 8 992,9 M€ au 31 décembre 2019.

La structure des placements du Groupe CCR a évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :



- la part de la poche « Placements monétaires » représente 11,2% du total des placements en valeur de marché. Elle se compose de fonds monétaires (299,2 M€) et de liquidités (916,5 M€).
- la poche « Instruments de taux » représente 54,4% du total des placements en valeur de marché soit 5 874,5 M€ en hausse de 3,4% par rapport à fin 2019. Elle se répartie entre un portefeuille obligataire d'un montant de 4 622,3 M€ (78,7%) en hausse de 2,4% et un portefeuille d'OPC de taux d'un montant de 1 252,2 M€ (21,3%) en hausse de 7,4%.
- la part de la poche « actions et placements diversifiés » représente 17,9% du total des placements à fin 2020, en hausse de 9,8%. Cette poche est essentiellement composée d'OPC (38,9%), de fonds diversifiés (26,3%) et de titres hybrides et fonds alternatifs (25,5%). Les plus-values latentes nettes sont en hausse de 5,2% à 409,4 M€ contre 389,0 M€ au 31/12/2019.
- la part de l'immobilier représente 8,9% du total des placements à fin 2020 soit 965,8 M€. Les plus-values latentes sur l'immobilier en direct ont augmenté de 8,8%.

Les placements financiers **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** s'élèvent à 2 475,5 M€ en valeur de marché soit 22,9% du total des placements au 31/12/2020 (18,1% au 31/12/2019), en hausse de 35,8% par rapport au 31/12/2019. Au 31/12/2020 ces investissements sont répartis en placements monétaires 2,1%, instruments de taux 7,1%, actions, placements diversifiés et fonds de prêts 5,9%, et placements immobiliers 7,8%.

<sup>7</sup> Placements financiers et immobiliers du Groupe CCR y compris les liquidités. Dans cette partie, les placements au 31/12/2019 sont revalorisés au cours du 31/12/2020.

## Résultat net

Le résultat après impôt de 2020 ressort à 90 M€ (vs 104 M€ en 2019) et se compose des éléments suivants :

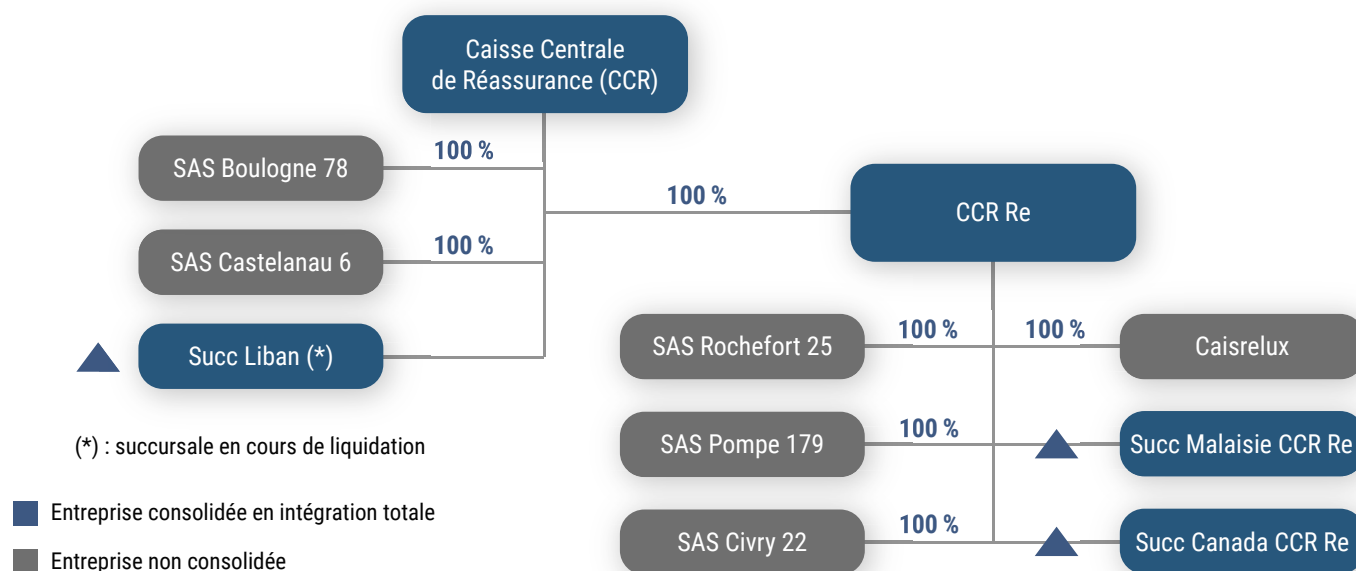
- le solde technique s'établit à 9 M€ (vs 39 M€ en 2019) et, comme vu précédemment, il est la conséquence d'une part de la sinistralité catastrophes naturelles survenue en 2020 et des mouvements constatés sur la provision pour égalisation au titre de la réassurance des attentats, et

d'autre part de la sinistralité liée à la Covid-19 et à l'explosion à Beyrouth ;

- le résultat financier s'élève à 137 M€ ;
- la charge de l'impôt sur les sociétés ressort à 54 M€ en 2020 soit un taux d'impôt courant de 37,5%. Ce dernier est la conséquence directe de la fiscalité des provisions pour égalisation et des variations constatées au cours de l'exercice sur les plus et moins-values latentes sur OPCVM.

## Participation et filiales

La structure du Groupe CCR peut se résumer ainsi :



CCR détient 100% du capital de CCR Re, société de réassurance dédiée aux activités de réassurance de marché dans les branches Non-Vie, Vie et Assurances de Personnes, depuis le 31 décembre 2016.

Outre CCR Re, société consolidée par intégration globale, le Groupe CCR gère une partie de son patrimoine immobilier dans le cadre de **cinq sociétés par actions simplifiées**, dont les fonds propres totaux sont de 55 M€ au 31 décembre 2020. Ces sociétés immobilières ont dégagé, au cours de l'exercice inventorié, un résultat net de 2,5 M€ et ont contribué à hauteur de 2,2 M€ aux produits financiers courants du Groupe CCR pour l'exercice 2020.

CCR Re détient également une société de réassurance au Luxembourg, Caisrelux, dont le capital social est de 6,2 M€ au 31 décembre 2020, sans changement par rapport à l'année précédente. Cette société est exclusivement dédiée

à la rétrocession de CCR Re. Les comptes de la société ont été arrêtés le 30 mars 2021 et font ressortir un résultat positif.

## 2.4 Perspectives 2021

### Environnement financier

Le Groupe CCR reste présent à l'investissement en étant vigilant sur la sélection des actifs et très attentif à la liquidité et au couple rendement/risque. La crise sanitaire aura eu un effet accélérateur et amplificateur de tendances qui vont s'imposer à tous les acteurs du secteur et qu'il est nécessaire d'intégrer. Le télétravail aura un impact sur la demande en m<sup>2</sup>, sur la qualité des espaces de bureaux qui devront apporter plus de services, de flexibilité et intégrer plus de technologie. Le résidentiel devra aussi évoluer pour apporter un confort aux occupants qui seront amenés à travailler chez eux. La création de valeur reste une priorité dans les nouvelles

acquisitions du Groupe mais aussi dans la gestion du patrimoine existant avec une attention particulière sur la performance extra-financière des actifs.

Les incertitudes politiques sont moins prégnantes qu'en 2019 : un accord sur une sortie ordonnée du Royaume-Uni et l'élection de Joe Biden avec une majorité aux deux chambres ont rassuré les marchés. Les campagnes de vaccination qui tendent à s'intensifier et les plans de relance massifs des états développés incitent la majorité des investisseurs à penser que l'année 2021 sera l'année du retour à une croissance économique forte. Les valorisations sont de nouveau assez élevées avec pour exemple des attentes au niveau des bénéfices des sociétés américaines situées à un niveau supérieur de plus de 6 % par comparaison à celui de 2019.

Les politiques monétaires, qui resteront ultra accommodantes dans tous les pays développés, synonymes de taux durablement bas, vont encourager les investisseurs à la recherche de rendement à s'orienter vers les actifs risqués ou peu liquides.

À ce contexte s'ajoutent les niveaux élevés de dette publique et privée dans le monde ; la configuration actuelle incite donc à la prudence.

### Perspectives commerciales

L'année 2021 sera probablement celle de l'entrée en vigueur de la réforme du régime des catastrophes naturelles. En effet, fin 2020 une proposition de loi visant à la réforme du régime Cat Nat a été déposée par M. Baudu à l'Assemblée Nationale. L'objectif recherché par les députés est de faciliter les démarches de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, d'améliorer l'indemnisation des dégâts et d'assurer la résilience du bâti grâce à la prévention, notamment pour les phénomènes de sécheresse-réhydratation des sols, tout en renforçant la transparence des procédures. En matière d'indemnisation, le projet de loi prévoit la suppression de la modulation de franchise pour les assurés (en dehors des collectivités locales), la modification du calcul des franchises en fonction du profil de l'assuré (particuliers, artisans commerçants et grandes entreprises auront des modalités différentes). Il prévoit également la prise en charge par le régime des frais de relogement d'urgence.

Sur l'ensemble de ces points, CCR est consultée par la Direction générale du trésor afin de mesurer l'impact financier des mesures proposées.

Cette proposition de loi a été adoptée à l'unanimité par les députés le 28 janvier 2021. Avant son vote définitif, la proposition de loi doit être examinée par le Sénat (a priori au premier trimestre 2021 si le calendrier du Sénat le permet).

Dans le même temps, les études conduites par CCR sur les conséquences du changement climatique à l'horizon 2050 dressent le constat d'une mise en tension progressive des finances du régime Cat Nat, en dehors même de l'impact anticipé de mesures proposées dans le cadre de la réforme du régime Cat Nat. Face à ces évolutions en cours, CCR développe depuis quelques années une activité destinée à renforcer les démarches préventives de toutes les parties prenantes investies dans ce domaine. Dans cette perspective, CCR poursuit plus particulièrement quatre objectifs opérationnels :

- améliorer la connaissance des risques naturels,
- favoriser la prise de conscience des enjeux de la prévention des risques naturels par toutes les parties prenantes,
- renforcer la pertinence et l'efficacité de l'action publique,
- et accompagner les cédantes dans la mise en œuvre d'actions de prévention.

Enfin, CCR apporte son expertise technique aux travaux pilotés par les pouvoirs publics visant à améliorer les dispositifs de gestion des risques en agriculture.

Pour sa part, CCR Re poursuivra son développement. Le plan stratégique « Streamline » a été approuvé en décembre 2019 par le conseil d'administration de CCR Re pour la période 2020-2022. En 2021, malgré le contexte lié à la pandémie, CCR Re poursuit sa trajectoire de croissance dans le respect de son plan de développement. Dans ce cadre, CCR Re a renouvelé son sidecar 157 Re au sein d'un troisième compartiment 157 Re 21.

La poursuite de Streamline en 2021 renforcera encore le rôle de CCR Re en dépit d'un contexte difficile et incertain.

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

1	STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE	17
1.1	Le conseil d'administration	17
1.2	Le comité des comptes	18
1.3	Le comité d'audit et des risques	19
1.4	Le comité d'audit des comptes des risques	19
1.5	Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance	20
1.6	Le comité stratégique	20
1.7	Organe exécutif	20
2	LES FONCTIONS CLÉS GROUPE	22
2.1	Structure de gouvernance des fonctions clés	22
2.2	Fonction Groupe gestion des risques	22
2.3	Fonction Groupe vérification de la conformité	22
2.4	Fonction Groupe audit interne	22
2.5	Fonction Groupe actuarielle	22
3	COMITOLOGIE	23
3.1	Le comité exécutif (COMEX) Groupe CCR	23
3.2	Le comité opérationnel CCR	23
3.3	Le comité opérationnel CCR Re	23
3.4	Le comité des risques (CORI) Groupe CCR	23
3.5	Le comité des investissements Groupe CCR	23
3.6	Les comités de souscription	23
3.7	Les comités des sinistres	23
3.8	Les comités de provisionnement	23

# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

4	POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNERATION	24
4.1	Politique de rémunération	24
4.2	Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux	24
5	TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES	25
6	COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ	25
7	SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)	26
7.1	Organisation de la gestion des risques	26
7.2	Présentation du dispositif de gestion des risques	28
8	DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE	30
8.1	Objectifs	30
8.2	Démarche et organisation	30
8.3	Les chartes	30
8.4	Indépendance et efficacité du contrôle interne	31
8.5	Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)	31
8.6	Procédures et règles du Groupe CCR	31
9	SOUS-TRAITANCE	31
10	INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	31



# SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le Groupe CCR s'est doté un système de gouvernance structuré et transparent, s'articulant autour des organes d'administration, de gestion ou de contrôle de l'entreprise participante constitués, à savoir :

- du conseil d'administration et de trois comités créés en son sein : un comité d'audit, des comptes et des risques, un comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et le comité stratégique ;
- d'un organe exécutif composé d'un directeur général, et d'un directeur général adjoint (non mandataire social) qui forment les dirigeants effectifs de l'entreprise ;
- et des quatre fonctions clés Groupe, afin de permettre une conduite optimale de son activité.

## 1 STRUCTURE DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTRÔLE DE L'ENTREPRISE

### 1.1 Le conseil d'administration

#### Dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la Direction générale

Avec l'entrée en application de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative notamment à la gouvernance des sociétés à participation publique, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le conseil d'administration du 2 juillet 2015 s'est à nouveau prononcé sur le mode d'exercice de la Direction générale et a décidé de conserver la dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général.

#### Présidence du conseil d'administration

Conformément à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée et aux statuts (mis en conformité avec celle-ci par l'assemblée générale des actionnaires du 25 juin 2015), le président du conseil d'administration est nommé par le conseil d'administration parmi ses membres pour la durée de son mandat d'administrateur.

M. Pierre BLAYAU est président du conseil d'administration depuis le 14 janvier 2015. Faisant suite à l'entrée en application de l'ordonnance précitée à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2015, le conseil d'administration a nommé M. Pierre BLAYAU président du conseil d'administration en date du 2 juillet 2015 pour une durée de 5 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019. L'assemblée générale mixte du 30 juin 2020, après avoir constaté que le mandat d'administrateur de M. BLAYAU venait à expiration, a décidé de renouveler son mandat pour une durée de 5 ans.

Le conseil d'administration du 30 juin 2020 a décidé de nommer M. BLAYAU Président du conseil d'administration pour une durée d'un an, soit jusqu'au conseil suivant l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020.

Le conseil d'administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs du président.

#### Composition du conseil d'administration

Conformément à la législation en vigueur sur les sociétés anonymes et à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée, le conseil d'administration est composé de 15 membres au maximum dont un représentant de l'État (nommé par arrêté ministériel), des administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires dont certains proposés par l'État et un tiers de représentants des salariés.

La durée du mandat des administrateurs est de cinq ans.

#### Attributions du conseil d'administration

Conformément à son règlement intérieur, le conseil d'administration délibère sur les principales orientations stratégiques, économiques et financières de l'activité de la société.

Outre les questions réservées à sa compétence par des dispositions législatives et réglementaires, après étude le cas échéant par le comité compétent, le conseil examine et délibère sur :

- au moins une fois par an, l'ensemble de la stratégie de souscription et de la stratégie financière de la société;
- le plan stratégique pluriannuel de CCR;
- le projet de budget annuel de CCR;
- les projets de fusion et les projets d'acquisition;
- les grandes lignes du programme de rétrocession;
- tout investissement financier ou immobilier peu ou pas liquide d'un montant égal ou supérieur à 50 millions d'euros, afin d'en valider la nature et le montant;
- les projets de location d'immeubles d'exploitation.

Le conseil exerce les responsabilités résultant de la directive Solvabilité 2 et de la réglementation qui en découle. À ce titre, il approuve les rapports et politiques dont l'approbation par le conseil est prévue par la réglementation.

### Règlement intérieur

Le conseil d'administration est doté d'un règlement intérieur qui précise les modalités de fonctionnement du conseil.

Le règlement intérieur comporte en annexe les règlements intérieurs des comités issus du conseil, à savoir un comité d'audit, des comptes et des risques, un comité stratégique et un comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

Le conseil d'administration est également doté d'une « charte de l'administrateur » qui définit les règles directrices auxquelles les administrateurs adhèrent et qu'ils s'engagent à respecter dans l'exercice de leur fonction d'administrateur. Cette charte figure en annexe du règlement intérieur du conseil d'administration.

### Réunions

Les dates des différentes réunions du conseil et des comités sont arrêtées pour l'année à venir au cours de l'avant-dernière réunion du conseil d'administration de l'année en cours. Des ajustements peuvent ensuite intervenir et des réunions exceptionnelles être ajoutées au besoin.

Le conseil d'administration est convoqué par écrit. Les réunions se tiennent au siège social de CCR. Chaque administrateur reçoit, environ une semaine avant la date de la réunion, un dossier complet comportant l'ordre du jour et, pour l'essentiel des points dudit ordre du jour, les éléments d'information nécessaires. Depuis 2015, ce dossier est dématérialisé et accessible sous forme exclusivement électronique, de manière sécurisée, sur un portail dédié sur lequel sont mis en ligne les dossiers des réunions du conseil

et des comités. Des compléments ou actualisations de documents du dossier d'une réunion peuvent éventuellement être ajoutés au dossier mis en ligne.

Le président du conseil d'administration organise et dirige les travaux du conseil auxquels participent les administrateurs, le représentant du Comité Social et Économique (CSE) (avec voix consultative) et le secrétaire du conseil d'administration. Participent également aux réunions du conseil, le directeur général et le directeur général adjoint, la directrice financière et le directeur Actuariat & Risques, et selon les sujets abordés, le ou les directeurs concernés. Les fonctions clés participent aux réunions du conseil pour y présenter leurs travaux.

La fonction de secrétaire du conseil d'administration a été exercée pendant l'exercice 2020 par M. Vincent GROS, Secrétaire général, nommé à cette fonction par le conseil d'administration du 9 avril 2019 puis par le conseil d'administration du 30 juin 2020.

## 1.2 Le comité des comptes

Afin de simplifier la gouvernance, le conseil d'administration du 30 juin 2020 a décidé de fusionner le comité des comptes avec le comité d'audit et des risques.

Le comité des comptes avait été créé par décision du conseil d'administration du 2 juillet 2015 à la suite du remplacement du comité d'audit, des comptes et de la gestion des risques par deux comités distincts: le comité des comptes et le comité d'audit et des risques.

Le comité des comptes était composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Un membre du comité des comptes doit être également membre du comité d'audit et des risques.

Il était présidé par M. Patrice FORGET et comprenait un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir Mme Pauline LECLERC-GLORIEUX.

Le comité des comptes avait notamment pour mission l'examen des comptes semestriels faisant l'objet d'une revue limitée du CAC et l'examen des comptes annuels, l'étude des changements et adaptations de principes et règles comptables, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de la réalisation par

le commissaire aux comptes de sa mission. Le comité donnait également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale. Il examinait les rapports et politiques qui relevaient de sa compétence. Il était également chargé de l'audition du rapport de la fonction actuarielle.

### 1.3 Le comité d'audit et des risques

Le comité d'audit et des risques avait été créé par décision du conseil d'administration du 2 juillet 2015 à la suite du remplacement du comité d'audit, des comptes et de la gestion des risques par deux comités distincts : le comité des comptes et le comité d'audit et des risques.

Il était composé de quatre administrateurs dont un représentant des salariés. Un membre du comité d'audit et des risques devait être également membre du comité des comptes.

Le comité d'audit et des risques était présidé par M. Gérard LANCNER jusqu'en juin 2019. À la suite du décès du président du comité, le conseil d'administration avait décidé de réunir ce comité et le comité des comptes sous la présidence de M. Patrice Forget et jusqu'à la fin du mandat des administrateurs (juin 2020).

Le comité d'audit et des risques avait notamment pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, et de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Dans ce cadre, il a pour mission d'assurer le suivi des risques majeurs ainsi que des moyens de contrôle et de maîtrise de ces risques, des risques stratégiques ainsi que des risques liés aux principaux engagements techniques et financiers de la société, des risques de la gestion financière, y compris les engagements hors bilan et les litiges significatifs ; d'assurer le suivi de l'identification des risques menée par la Direction générale, de s'assurer de l'existence d'un système adapté de contrôle interne et de surveillance et de maîtrise des risques ; d'assurer le suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, d'examiner les rapports et politiques relevant de sa compétence ; d'auditionner le responsable de la fonction d'audit interne, d'examiner et approuver le programme d'audit, d'analyser les principales recommandations des rapports et les suites données ; d'examiner la politique d'investissement. Il était également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'ORSA avec l'examen du rapport ORSA, de l'audition de la fonction de gestion des risques.

### 1.4 Le comité d'audit, des comptes et des risques

Le comité d'audit, des comptes et des risques a été créé par décision du conseil d'administration du 30 juin 2020 à la suite de la réunion du comité des comptes et du comité d'audit et des risques en un seul comité.

Le comité d'audit des comptes et des risques est composé de six administrateurs dont un représentant des salariés.

Le comité d'audit, des comptes et des risques comprend un membre au moins devant présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au regard de critères adoptés par le conseil d'administration, à savoir Mme Laurence BARRY.

Le comité d'audit, des comptes et des risques est présidé par M. Patrice FORGET.

Le comité d'audit, des comptes et des risques a notamment pour mission l'examen des comptes semestriels et annuels, l'étude des changements et adaptations de principes et règles comptables, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le suivi de la réalisation de leur mission par les commissaires aux comptes. Le comité donne également son avis sur la procédure de sélection et émet une recommandation sur le commissaire aux comptes proposé à la désignation par l'assemblée générale. Il examine les rapports et politiques qui relèvent de sa compétence. Il est également chargé de l'audition du rapport de la fonction actuarielle.

Le comité a également pour mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques et de contrôle interne. Dans ce cadre, il a pour mission d'assurer :

- le suivi des risques majeurs ainsi que des moyens de contrôle et de maîtrise de ces risques,
- des risques stratégiques ainsi que des risques liés aux principaux engagements techniques et financiers de la société,
- des risques de la gestion financière, y compris les engagements hors bilan et les litiges significatifs et il examine la politique d'investissement,
- de l'identification des risques menée par la Direction générale,
- la performance d'un système adapté de contrôle interne et de surveillance et de maîtrise des risques.

Il s'assure également du suivi de la vérification de la conformité aux lois et règlements notamment ceux résultant de Solvabilité 2 et, dans ce cadre, il examine les rapports et politiques relevant de sa compétence. Il auditionne le responsable de la fonction d'audit interne, il examine le programme d'audit en vue de son approbation par le conseil, il analyse les principales recommandations des rapports et les suites données. Il auditionne les responsables des autres fonctions clés. Il est également chargé du suivi d'indicateurs de contrôle des risques, du suivi de l'Orsa avec l'examen du rapport Orsa, de l'audition de la fonction de gestion des risques.

### 1.5 Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance

Le comité des rémunérations, créé en 2004, est composé de quatre administrateurs au plus dont un représentant des salariés. Il a été présidé depuis 2013 et jusqu'au 30 juin 2020 par Monsieur Patrick LUCAS. Il est présidé par Mme Nathalie BROUTELE depuis le 30 juin 2020.

Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance suit la politique salariale de l'entreprise dans ses composantes tant collectives qu'individuelles, apprécie sa cohérence avec la stratégie de l'entreprise et ses objectifs en matière de performances, analyse les éléments déterminants de l'évolution de la masse salariale de l'entreprise. Par ailleurs, il propose au conseil les modalités de rémunération, la définition des critères de performance et leur niveau de réalisation pour les dirigeants mandataires sociaux et propose également au conseil le niveau et la répartition des jetons de présence des administrateurs.

### 1.6 Le comité stratégique

Le comité stratégique a été créé par décision du conseil d'administration du 2 juillet 2015. Il est composé de six administrateurs dont un représentant des salariés. Ce comité est présidé par le président du conseil d'administration.

Le comité stratégique a notamment pour mission d'examiner et de fournir au conseil d'administration son avis et ses recommandations concernant l'élaboration et l'arrêté des orientations de la stratégie notamment commerciale et financière de la CCR. Il examine en particulier la définition et l'actualisation des axes stratégiques de développement de la CCR ainsi que les projets d'accords stratégiques. Il assure le suivi de la stratégie mise en œuvre par la Direction générale en particulier par rapport aux décisions d'orientations arrêtées par le conseil.

## 1.7 Organe exécutif

### La Direction générale de CCR

La Direction générale de CCR est composée de :

- M. Bertrand LABILLOY, directeur général de CCR,
- M. Laurent MONTADOR, directeur général adjoint (non mandataire social).

M. Bertrand LABILLOY est directeur général depuis le 16 janvier 2015. À la suite de l'entrée en application de l'ordonnance du 20 août 2014 précitée à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2015, M. Bertrand LABILLOY a été nommé directeur général par décret du Président de la République en date du 17 août 2015 (publié au JO du 19 août 2015), sur proposition du conseil d'administration. Le mandat de M. LABILLOY étant arrivé à expiration le 17 août 2020, un décret du président de la République en date du 13 août 2020 (publié au JO du 14 août 2020) a nommé M. LABILLOY en qualité de directeur général à partir du 17 août 2020.

### Dirigeants effectifs CCR et Groupe

Le conseil d'administration, le 2 novembre 2015, a constaté que M Bertrand LABILLOY, en sa qualité de directeur général est de droit un dirigeant effectif au sens de l'article L 322-3-2 du Code des assurances pour la durée de ses fonctions de directeur général, et il a nommé en qualité de dirigeant effectif, M Laurent MONTADOR, directeur général adjoint pour la durée de sa fonction salariée de directeur général adjoint. M Laurent MONTADOR a un champ de décision couvrant l'ensemble des activités de l'entreprise.

Il est précisé qu'en ce qui concerne le Groupe prudentiel CCR, Messieurs LABILLOY et MONTADOR sont également dirigeants effectifs du Groupe CCR.

CCR a notifié à l'ACPR que le mandat de Monsieur LABILLOY a été renouvelé en août 2020. L'Autorité a communiqué à CCR sa non-objection le 3 décembre 2020. Le secrétaire général en a informé le conseil d'administration du 15 décembre 2020.

## Missions des principales directions interne à CCR

### Mission de la direction des réassurances et fonds publics

La direction pilote la souscription des réassurances publiques des risques de catastrophes naturelles et des risques d'attentats. En 2020, elle a également été en charge des dispositifs publics de soutien à l'assurance-crédit mis en place par l'État, suite à la crise sanitaire causée créée par l'épidémie de Covid-19.

La direction est également en charge de la gestion comptable et financière pour le compte de l'État de certains fonds publics, en particulier le Fonds National de Gestion des Risques en Agriculture (FNGRA) et le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), appelé communément Fonds Barnier.

Depuis 2018, un pôle d'expertise sur la prévention des risques naturels a également été créé, dans le but d'accompagner les pouvoirs publics, les assureurs, mais également les collectivités territoriales ou d'autres parties prenantes dans leurs actions de prévention.

Pour mener à bien ces différentes missions, les départements Souscription Réassurances Publiques et Fonds Publics et Prévention s'appuient sur les travaux de deux départements techniques :

- Le département Data Science, Actuariat et Provisionnement, en charge de la collecte, du traitement et de l'analyse des données fournies notamment par les clients assureurs de CCR; de la tarification des traités de réassurance et du provisionnement; de la mise à disposition de restitution des différents travaux de la direction aux clients et partenaires de CCR

- Le département R&D modélisation - Cat & Agro, en charge du développement des modèles de simulation de l'impact des catastrophes d'origine naturelle ou anthropique, et de leur mise en œuvre en cas de survenance de tels événements.

En dehors de ses activités opérationnelles, l'ensemble de la Direction effectue régulièrement des études à la demande des pouvoirs publics pour éclairer leur réflexion sur l'amélioration de dispositifs d'indemnisation ou de prévention existants ou sur la mise en place de nouvelles solutions de gestion des risques, comme cela a été le cas en 2020 dans le cadre des réflexions de place sur la possible mise en place d'un régime d'indemnisation des catastrophes sanitaire.

### Missions de la direction financière et pilotage Groupe

La mission de la direction est double :

- donner une vision juste et prudente des comptes de l'entreprise en :
  - veillant au juste règlement de l'ensemble des créances et des dettes;
  - conseillant l'entreprise et nourrissant sa réflexion stratégique par l'apport de son expertise comptable;
  - dotant l'entreprise d'instruments de pilotage et en satisfaisant à ses exigences de conformité comptable, financière et réglementaire.
- créer de la valeur et préserver les intérêts financiers de l'entreprise en :
  - déclinant l'allocation stratégique des placements;
  - conseillant l'entreprise et nourrissant sa réflexion stratégique par l'apport de son expertise financière.

La direction financière est en charge de la comptabilité, des investissements financiers et du contrôle de gestion.

## 2 LES FONCTIONS CLÉS GROUPE

La directive Solvabilité 2 pose pour principe que toute entreprise doit disposer de quatre fonctions clés qui sont : la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle encadrées respectivement par les articles 44, 46, 47, 48 de la directive Solvabilité 2.

Elle définit le principe de « fonction » dans son article 13 alinéa 29 : « Dans un système de gouvernance : une capacité interne d'accomplir des tâches concrètes ; un système de gouvernance comprend la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle ».

CCR s'est organisée pour accomplir l'ensemble des tâches visées. Dès 2008, elle a effectivement nommé un directeur ERM pour prendre en charge les missions de pilotage de la gestion globale des risques. Ainsi, est identifié, pour chaque mission, un responsable chargé de chaque fonction clé.

Les responsables Groupe des fonctions clés sont les suivants :

Fonction gestion des risques :	Mme Isabelle GRUBIC
Fonction vérification de la conformité :	M. Vincent GROS
Fonction audit interne :	Mme Sonia ANGEL
Fonction actuarielle :	M. Nicolas FRESLON

Leur nomination a été notifiée et acceptée par l'ACPR.

### 2.1 Structure de gouvernance des fonctions clés

Les fonctions clés Groupe reportent directement de la Direction générale de l'entreprise participante et échangent avec elle autant que de besoin. Elles ont accès au conseil d'administration de l'entreprise participante.

La comitologie actuelle permet également tout échange requis avec le conseil d'administration et son comité d'audit, des comptes et des risques.

Les fonctions sont fonctions clés de CCR, CCR Re et du Groupe prudentiel.

### 2.2 Fonction Groupe gestion des risques

Au sein de la Direction Actuariat & Risques, la responsable de la fonction s'assure entre autre que :

- les risques matériels sont identifiés, mesurés, et surveillés ;
- des procédures de gestion des risques sont en place ;
- des reporting existent de façon homogène et exhaustive au sein du périmètre.

Cette fonction s'appuie également sur les travaux menés par l'actuariat et notamment les travaux :

- de gestion actif-passif ;
- de développement du modèle de capital économique ;
- de suivi des expositions Cat ;
- d'analyse du programme de rétrocession.

Elle reporte directement au directeur général de CCR pour exercer cette mission.

Il est important de noter que le CORI (défini au paragraphe 3.4) est animé par le Directeur Actuariat & Risques en collaboration avec la fonction gestion des risques.

### 2.3 Fonction Groupe vérification de la conformité

Le responsable de la fonction est garant de la conformité de l'entreprise. L'assurance est réalisée sur la base des risques de non-conformité identifiés dans la cartographie des risques du Groupe CCR.

La vérification de la fonction vérification de la conformité est complétée des contrôles réalisés par le contrôle interne pour l'évaluation des moyens de maîtrise couvrant les risques de non-conformité.

## 2.4 Fonction Groupe audit interne

La fonction audit interne, rattachée directement au directeur général de CCR, est exercée de manière objective et indépendante de toute autre activité de l'entité.

L'audit interne fournit à l'organisme une appréciation objective quant à l'efficacité et l'efficience de son dispositif de management des risques, de son contrôle interne et de sa gouvernance.

## 2.5 Fonction Groupe actuarielle

Le responsable de la fonction actuarielle reporte directement au directeur général de CCR pour exercer cette mission. L'objet de la mission est d'émettre un avis sur :

- le portefeuille souscrit par CCR;
- la rétrocession;
- le provisionnement.

# 3 COMITOLOGIE

## 3.1 Le comité exécutif (Comex) Groupe CCR

Le comité exécutif Groupe (Comex) a la charge de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise et prend les décisions opérationnelles et organisationnelles nécessaires à cet effet. Il s'assure notamment de la bonne transmission des objectifs et règles stratégiques au management opérationnel.

## 3.2 Le comité opérationnel CCR

Le comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie de CCR et de prendre les décisions opérationnelles et organisationnelles de cette entité.

## 3.3 Le comité opérationnel CCR Re

Le comité est chargé de mettre en œuvre la stratégie de CCR Re et de prendre les décisions opérationnelles et organisationnelles de cette entité.

## 3.4 Le comité des risques (CORI) Groupe CCR

Ce comité est commun à CCR et CCR Re.

Sa mission est d'assurer un pilotage des risques au plus près des problématiques opérationnelles, avec pour objectifs :

- d'identifier les événements potentiels pouvant affecter l'organisation,
- de définir le dispositif de maîtrise des risques, de manière à :
  - limiter les risques résiduels au cadre de l'appétence aux risques;
  - fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs.

## 3.5 Le comité des investissements Groupe CCR

Ce comité a vocation à assurer le suivi de la politique d'investissement, validée en comité ALM, de l'ensemble du Groupe CCR.

Sa mission consiste à garantir le pilotage des investissements et la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

## 3.6 Les comités de souscription

Ces comités se réunissent en période de renouvellement pour prendre une décision quant à la souscription d'une affaire nécessitant une décision de niveau Direction.

## 3.7 Les comités sinistres

Ces comités sont chargés de faciliter les échanges d'informations entre les départements sinistres et la souscription et de disposer d'une vision globale sur le portefeuille sinistre. Les réunions se font par département et permettent notamment de :

- dresser un point technique sur les sinistres majeurs;
- échanger sur les visites sinistres;
- déterminer la liste des cédantes sous surveillance;
- échanger sur les problématiques techniques ou commerciales rencontrées sur les sinistres ou dans la comptabilité technique;
- identifier les besoins d'adaptation de la procédure de gestion;
- identifier les opportunités de commutation.

## 3.8 Les comités de provisionnement

Ces comités sont chargés d'approfondir les analyses liées à l'inventaire et d'affiner les prévisions d'ultimes.

## 4 POLITIQUE ET PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

Il existe une politique de rémunération couvrant l'ensemble des salariés, les dirigeants et les administrateurs.

### 4.1 Politique de rémunération

En cohérence avec la stratégie globale du Groupe CCR, les objectifs de cette politique visent à :

- valoriser l'expertise de ses collaborateurs, les fidéliser et les motiver,
- attirer les talents,
- ne pas favoriser une prise de risque excessive et à s'assurer que celle-ci reste en cohérence avec l'appétence au risque de la CCR.

La stratégie de la politique des rémunérations s'appuie sur trois piliers :

- un salaire fixe qui représente la part la plus importante de l'ensemble de la rémunération de chacun des collaborateurs.
- une part variable appelée bonus liée à la performance individuelle de chacun des collaborateurs. Les objectifs fixés par les managers doivent être mesurables et atteignables afin d'apprécier la performance individuelle et ne pas encourager la prise de risque.
- une part variable collective (participation, intéressement et abondement de l'employeur) liée à la performance collective.

### 4.2 Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

#### Concernant la rémunération du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration perçoit une rémunération fixe. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

Sa rémunération est soumise à l'avis du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance et fixée par le conseil d'administration sous réserve de l'approbation ministérielle prévue à l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953.

#### Concernant la rémunération du directeur général

La rémunération du directeur général comporte une part fixe et une part variable. Il ne bénéficie pas d'avantages en nature.

Le conseil d'administration de CCR, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance, fixe la rémunération globale annuelle fixe du directeur général

de CCR en ses qualités de directeur général de CCR et de PDG de CCR Re, ainsi que la répartition de celle-ci entre ces deux fonctions et le pourcentage de la part variable de la rémunération pour ces deux fonctions.

Le comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance propose au conseil d'administration, qui les approuve, les critères annuels de détermination de la part variable de la rémunération du directeur général pour l'exercice en cours. Il apprécie également la réalisation de ces critères au titre de l'exercice écoulé et propose au conseil d'administration, qui décide, le montant de la part variable versé au directeur général.

Les décisions relatives à la rémunération du directeur général sont prises sous réserve de l'approbation ministérielle prévue à l'article 3 du décret n° 53-707 du 9 août 1953.

#### Concernant la rémunération des administrateurs

La rémunération des administrateurs est constituée de jetons de présence. L'assemblée générale des actionnaires fixe le montant annuel global de ces jetons de présence, conformément au Code de commerce.

Les modalités de répartition du montant des jetons de présence entre les administrateurs sont fixées par le conseil d'administration, sur proposition du comité des rémunérations, des nominations et de la gouvernance.

Conformément à l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, la rémunération du représentant de l'État au titre de son mandat d'administrateur est versée au budget de l'État. La rémunération perçue par les membres désignés par l'assemblée générale et proposés par l'État et ayant la qualité d'agent public de l'État est versée au budget de l'État. Il en va de même de la rémunération perçue par les autres membres désignés par l'AG et proposés par l'État dépassant un plafond fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie.



Les représentants des salariés exercent leur mandat à titre gratuit. Le président du conseil d'administration ne perçoit pas de jetons de présence en sus de sa rémunération. Un administrateur a renoncé à la perception de ses jetons de présence.

La répartition du montant des jetons de présence est effectuée à raison de la qualité de membre du conseil ainsi que de la participation effective aux séances du conseil et

le cas échéant des comités du conseil. Les présidents des comités perçoivent un montant supérieur à celui versé aux autres membres des comités.

À l'exception de la rémunération du PDG de CCR Re susvisé, les filiales de CCR n'ont versé en 2020 aucune rémunération à aucun des mandataires sociaux de CCR.

## 5 TRANSACTIONS IMPORTANTES CONCLUES

Aucune transaction importante n'a été conclue durant la période de référence avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

## 6 COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ

La politique en matière de compétence et d'honorabilité qui tient compte des spécificités de nominations de CCR a été mise à jour en 2020.

Cette politique a pour objectif de formaliser les mesures à suivre en matière de compétence et d'honorabilité pour les dirigeants effectifs, les responsables de fonctions clés et les membres du conseil d'administration.

La compétence et l'honorabilité ont été évaluées selon les bases établies par cette politique.

## 7 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES (Y COMPRIS ORSA)

Le dispositif de gestion des risques du Groupe CCR et de ses entités repose sur le référentiel COSO II.

Il s'articule autour de la mise en place :

- d'une Direction Actuariat & risques au cœur de l'entreprise ;
- d'un cadre d'appétence au risque ;
- de limites de risques liées à l'appétence au risque ;
- d'un dispositif opérationnel de gestion et de maîtrise des risques.

### 7.1 Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques au sein de CCR est l'affaire de tous et est orientée Groupe CCR.

Le Groupe CCR met la Direction Actuariat & Risques au cœur de la gestion des risques de l'entreprise. Le conseil d'administration, le management ainsi que l'ensemble des collaborateurs sont pleinement intégrés dans le processus.

Les différents intervenants et leur rôle sont détaillés, ci-après, sous l'angle de la gestion des risques.

## 2

### Conseil d'administration

Le conseil d'administration exerce une activité de surveillance sur le dispositif de gestion des risques, et s'appuie pour ces travaux sur le suivi exercé par le comité d'audit, des comptes et des risques.

Il doit, d'une manière générale, veiller à l'efficacité du dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, garantir celui-ci devant les autorités.

### Direction générale

La Direction générale est propriétaire des risques et en assume la responsabilité. Elle :

- définit la politique de contrôle interne et de gestion des risques ;
- suit la réalisation des plans d'actions via le reporting de la Direction Actuariat & Risques ;
- communique les résultats du dispositif global de gestion des risques au conseil d'administration.

### Le comité des risques (CORI)

Se référer au paragraphe 3.4.

### La Direction Actuariat & Risques

Rattachée à la Direction générale, la Direction Actuariat & Risques est en charge de la coordination globale, des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.

Elle définit le cadre méthodologique de gestion des risques, s'assure de la solvabilité de l'entreprise, et notamment de la suffisance de ses provisions techniques, mène des études actuarielles, identifie les risques clés et pilote les travaux dans le cadre de la mise en œuvre de la réglementation Solvabilité 2.

Elle favorise, en outre, la diffusion d'une culture du risque dans l'ensemble de l'organisation. Elle s'assure du niveau de la maîtrise des risques de l'entreprise.

Elle assiste également le management dans ses prises de décisions stratégiques.

### La fonction clé gestion des risques

La fonction clé de gestion des risques (« la fonction ») est placée sous l'autorité de la Direction générale.

« La fonction » assiste le conseil d'administration, ses comités et la Direction générale à mettre efficacement en œuvre le système de gestion des risques de manière efficace. Elle assure le suivi du système de gestion des risques et du profil de risque général de CCR et du Groupe CCR.

Également responsable du département gestion des risques & contrôle interne (GRCI), elle assume la responsabilité de support en matière de management des risques et définit le cadre méthodologique de cartographie et de suivi des risques, de manière exhaustive, alerte le cas échéant, et s'assure de la disponibilité des capitaux face aux risques qui sont pris. En tant que responsable du GRCI, elle est chargée de piloter l'efficacité du dispositif de contrôle interne.

## La fonction vérification de la conformité

La fonction vérification de la conformité est garante du niveau de maîtrise des risques de non-conformité de CCR<sup>1</sup>.

### L'audit interne

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à CCR une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée.

Il donne une assurance en évaluant et en rendant compte de l'efficacité des processus de gouvernance, de management des risques et de contrôle conçus pour aider l'organisation à atteindre ses objectifs stratégiques, opérationnels, financiers et de conformité. À partir de ces constats, l'audit interne recommande des évolutions pour améliorer ces processus et suit leur mise en œuvre.

De ce fait, l'audit interne est un acteur clé du dispositif de contrôle interne dans le sens où il apprécie son efficacité et son efficacité.

Il est chargé de proposer le programme pluriannuel d'audit et de mener les missions d'audit.

### Les responsables du contrôle permanent

Les responsables du contrôle permanent (RCP) relayent le département GRCI au sein de chaque entité de CCR. Cette organisation autour des RCP doit permettre une organisation au cœur de l'opérationnel et ainsi donner une dimension optimisée à la maîtrise du risque opérationnel.

Leurs principales missions :

- ils représentent l'entité en matière de contrôle interne et de gestion du risque;
- ils sont les garants de la documentation des processus et des contrôles;
- ils informent régulièrement l'ERM le département de gestion des risques & contrôle interne des modifications de processus et des nouveaux risques;
- ils participent à l'amélioration des contrôles;
- ils assurent le suivi de la mise en œuvre des plans d'actions;
- ils assurent le suivi des incidents;
- ils assistent le manager dans l'amélioration des processus et des contrôles.

## Les managers d'entités

Les managers d'entité sont responsables de la maîtrise des risques de leur entité. Ils participent à la vitalité du système de gestion des risques et définissent la 1<sup>ère</sup> ligne de défense de l'entreprise. Ils veillent à la mise en œuvre des contrôles définis.

Ils sont chargés de mettre en place les règles, les procédures, l'organisation, le système d'information nécessaires pour gérer les risques au sein de leur périmètre de responsabilités dans les limites de la tolérance au risque qui leur est fixée, notamment à travers les politiques, guides et autres documents internes encadrant leur activité.

### Le chargé de contrôle

Il s'agit des opérationnels qui effectuent les contrôles de 1<sup>er</sup> niveau. Ils sont désignés par le manager.

À chaque campagne d'évaluation des contrôles, ils sont chargés de l'auto-évaluation des contrôles dont ils ont la responsabilité d'exécution.

L'auto-évaluation permet de rendre compte de l'atteinte des objectifs des contrôles, d'identifier les axes d'amélioration du dispositif de contrôle interne et d'encourager l'opérationnel à élaborer des mesures de perfectionnement.

### Les collaborateurs

Ils réalisent au quotidien des opérations qui engendrent potentiellement des risques. Leur expertise métier leur permet de maîtriser les risques encourus et leur octroie un rôle central dans le dispositif global.

Ils sont en charge de :

- produire et communiquer toutes les informations relatives au dispositif de contrôle interne en temps réel (processus, risques, contrôles, incidents, plans d'actions);
- participer à la réalisation des contrôles et à leur formalisation;
- contribuer à la rédaction des procédures de contrôle.

Ceux sont les principaux contributeurs à l'identification des dysfonctionnements opérationnels et, à ce titre, ils contribuent à l'amélioration continue des processus opérationnels.

Les collaborateurs sont chargés de respecter cet ensemble de règles et procédures et de mener leurs travaux avec professionnalisme.

<sup>1</sup> Pour plus de précision sur ses missions, se référer à la politique de vérification de la conformité

### 7.2 Présentation du dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques repose sur :

- la définition de l'appétence aux risques,
- sa déclinaison en limites de risques, aux différents niveaux du Groupe CCR,
- une identification de l'ensemble des risques auxquels le Groupe CCR est exposée,
- l'évaluation, le suivi et l'information de chacun des risques.

#### L'appétence aux risques

L'appétence aux risques est le niveau de risque agrégé que le Groupe CCR accepte de prendre afin de poursuivre son activité et d'atteindre ses objectifs stratégiques : c'est une limite globale.

La mission de CCR et de CCR Re est de construire un portefeuille rentable à risque maîtrisé.

En lien avec l'inversion du cycle de production propre aux entreprises d'assurance et réassurance, CCR et CCR Re sont également un gestionnaire d'actif et allouent un budget de risque afin de gérer ce portefeuille d'actif de manière prudente mais avisée.

Il découle de cette stratégie que la prise de risque est associée avant tout à une contrainte d'objectif de solvabilité qui permet de protéger l'intervention de l'État.

Le conseil d'administration a ainsi affirmé pour 2020 une appétence aux risques qui permet d'allouer le capital nécessaire pour mener à bien sa mission tout en maintenant un ratio de couverture de son SCR supérieur à 115% sur l'année et un SIE post choc supérieur à une charge de période

de retour 15 ans, même si les 3 scénarios de chocs suivant se produisaient :

- survenance d'une charge catastrophes naturelles quinzennale chez CCR,
- survenance d'une charge catastrophes naturelles quinzennale chez CCR Re,
- survenance d'une crise financière.

#### Le référentiel des risques du Groupe CCR

Le référentiel couvre l'ensemble des risques pouvant impacter l'entreprise. Il inclut les catégories de risques mentionnés par la directive Solvabilité 2 et a été adapté au profil de risque du Groupe CCR.

La cartographie des risques du Groupe fait l'objet d'une revue annuelle dans le cadre des risques majeurs en CORI et d'une revue tous les 3 ans pour l'exhaustivité des risques de la cartographie. En 2020, une revue par les métiers a été initiée. Cette revue sera initiée chaque année pour garantir la mise à jour de la cartographie et de l'évaluation des risques.

Le référentiel possède 3 niveaux de granularité et reprend l'architecture du cadre d'appétence aux risques :

- le premier niveau de catégorie de risque est une structure macro des grandes familles de risques relatives à l'activité du Groupe CCR,
- le second niveau apporte un niveau de détails supplémentaire à ces grandes catégories,
- le troisième niveau quant à lui décline, lorsque cela est pertinent, les risques de niveau deux pour une analyse plus fine de certaines familles de risque telles que le risque humain qui regroupe notamment le risque d'erreurs, le risque de fraude interne ou encore le risque de non-respect des procédures.

Les catégories de risque de niveau 1 sont :

RISQUE NIVEAU 1	DÉFINITION
Risque de Marché	Le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers ;
Risque de Souscription de CCR	Le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'évènements par nature exceptionnels ou d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement ;
Risque de souscription de CCR Re	Le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison de la survenance d'évènements ou d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement ;
Risques Opérationnels	Le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'évènements extérieurs ;
Risque de Pilotage	Risque relatif au management de l'entreprise
Risque de conformité et déontologie	Risque provenant du non-respect des lois et règlements ou des normes de bonne conduite définie par le Groupe CCR ou la profession

## L'ORSA

Pour avoir une vision enrichie de son profil de risques, et afin de s'adapter au mieux à ses spécificités, le Groupe CCR a choisi d'approfondir l'analyse et la maîtrise de certains risques couverts par la formule standard, à savoir les risques auxquels elle est particulièrement exposée et dont la maîtrise peut s'avérer délicate. Sont principalement concernés le risque CAT et les risques financiers.

Le Groupe CCR a également développé des approches pour analyser certains risques non couverts explicitement par la formule standard (voir infra).

En sus des préparatifs liés à la formule standard, et pour appréhender au mieux son profil de risques, le Groupe CCR a, dès 2008, commencé à développer et à pérenniser des processus permettant de cartographier les risques auxquels elle fait face, de les analyser, de les mesurer - qualitativement ou quantitativement - et de les juguler: des solutions de mitigation sont adoptées dès que le risque apparaît conséquent. Ces processus sont enrichis et améliorés continuellement depuis.

## Politique interne ORSA

À compter de 2015 le Groupe CCR met en place une politique formalisée ORSA faitière de la gestion des risques et dont les processus reposent sur le système décrit ci-dessus, fédérant et intégrant l'ensemble des processus stratégiques de pilotage.

Les 5 processus envisagés dans la politique ORSA sont :

- **Solvabilité Propre** y compris les risques non quantifiables ou hors formule standard ;
- **Besoin Global de Solvabilité** (solvabilité prospective) ;
- **Définition du cadre quantitatif de surveillance** avec les zones de confort ;
- **Surveillance continue** avec ses reporting de risques ;
- Procédure de l'**ORSA exceptionnel**.

## Rapport ORSA

Un rapport est à établir annuellement lors de la production d'un ORSA récurrent ou exceptionnel à l'attention tant des Dirigeants que de l'ACPR. Ce rapport est validé par le conseil d'administration avant transmission sous quinzaine à l'ACPR.

Le rapport est le produit d'une synthèse réalisée à partir de l'ensemble des livrables détaillés dans la politique.

L'intégralité des livrables est documentée par ailleurs.

## 8 DISPOSITIF DU CONTRÔLE INTERNE

### 8.1 Objectifs

Le Groupe CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe CCR vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières ;
- la sécurité du système d'information (RSSI).

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

### 8.2 Démarche et organisation

La démarche du contrôle interne s'inscrit dans une volonté du Groupe CCR de maîtriser ses risques et de répondre à ses exigences réglementaires.

La directive européenne « Solvabilité 2 », spécifie que les entreprises d'assurance et de réassurance disposent d'un système de contrôle interne efficace. Ce système doit comprendre au minimum des procédures administratives et comptables, un cadre de contrôle interne, des dispositions appropriées en matière d'information à tous les niveaux de l'entreprise et une fonction de vérification de la conformité.

La démarche de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe CCR repose principalement sur les composantes suivantes :

#### SENSIBILISER :

Tous les collaborateurs ont un rôle à jouer dans le dispositif et doivent pouvoir être force de proposition ;

#### STRUCTURER :

Bâtir une démarche de contrôle interne reposant sur des référentiels reconnus et appliqués par tous, et adapter les moyens aux objectifs visés ;

#### ACCOMPAGNER :

Préparer suivre et accompagner tous les acteurs du dispositif dans l'application des nouvelles méthodologies ;

#### COMMUNIQUER :

En interne et en externe pour démontrer les progrès réalisés en matière de contrôle interne ;

#### DOCUMENTER :

Créer et mettre à disposition de tous, l'ensemble des éléments qui contribuent à la formalisation du dispositif de contrôle interne (manuels de normes et procédures, tableaux de bord, schémas de processus formalisés, descriptions des tests et analyses d'évaluation des contrôles, cartographie des risques, ...).

La démarche d'amélioration continue du dispositif de contrôle interne contribue à optimiser les opérations et mieux maîtriser les activités.

### 8.3 Les chartes

Plusieurs chartes ont ainsi été définies au sein du Groupe CCR :

- une **charte du contrôle interne** au sein du Groupe CCR et est applicable chez CCR et CCR Re. Elle a pour objectifs de décrire le dispositif en place dans l'entreprise et de le partager avec l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise.
- une **charte informatique** définit les conditions pour concilier l'objectif de sécurité informatique avec la garantie du respect des droits et libertés des salariés de l'entreprise. Aux termes de cette charte, le Groupe CCR s'engage à respecter la transparence dans la définition et l'exécution de ses procédures de sécurité informatique, cependant que les salariés de l'entreprise s'engagent, dans leur utilisation des outils informatiques mis à leur disposition, à respecter la législation. Elle a fait l'objet d'une révision en décembre 2020, notamment pour compléter les règles de sécurité des SI sur le risque en cas de transfert de données (exfiltration de données/utilisation de supports sécurisés...).
- une **charte éthique** rappelle les finalités et les valeurs de l'entreprise et définit les principes d'action auxquels chaque membre du personnel est invité à se référer dans l'exercice de ses tâches.
- une **charte archives** formalise les règles d'archivage des documents éligibles à une conservation durable, précise les responsabilités et permet d'atteindre les objectifs de mise en conformité avec les réglementations légales et métier.

## 8.4 Indépendance et efficacité du contrôle interne

Le Département Audit Interne, la Direction Actuariat & Risques et les commissaires aux comptes établissent des recommandations lorsqu'ils constatent une défaillance dans le dispositif de contrôle interne. Ces recommandations sont portées à la connaissance du comité d'audit et des risques.

Un suivi des recommandations est réalisé dans l'outil interne GeRiCo, par le département Audit Interne lorsque les recommandations font suite à un audit et par le département Gestion des risques & contrôle interne de la Direction Actuariat & Risques pour les autres recommandations. Ceux-ci en rendent compte périodiquement à la Direction générale et au comité d'audit et des risques.

L'implication de la Direction générale et de la structure hiérarchique concourt à assurer la mise en place de plans d'actions pour répondre à ces recommandations.

## 8.5 Le Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Le PCA vise à garantir la continuité des activités essentielles du Groupe CCR suite à un accident grave ou à un sinistre majeur auxquels est exposée le Groupe CCR. Les risques considérés sont notamment les risques de destruction des locaux dans lesquels le Groupe CCR est installé ou d'impossibilité d'accéder à ces locaux, les risques de destruction de certaines archives, les risques d'indisponibilité globale et prolongée des systèmes d'information (des activités de souscription, de comptabilité et de finance) ou des moyens de communication.

Le PCA inclut :

- les dispositifs de gestion de crise (structure de crise, procédures d'escalade, processus de décision, gestion du personnel, communication de crise, etc.);
- le plan de secours informatique;
- le plan de repli des utilisateurs (relogement, transport, téléphone, etc.);

- enfin le PCA intègre les plans de reprise des activités et de fonctionnement en mode dégradé.

Le PCA a ainsi défini trois priorités pour assurer la continuité des activités et réduire les effets inacceptables pour le Groupe CCR de ces risques majeurs :

- garantir la continuité des contacts avec la clientèle et avec l'État actionnaire;
- protéger les documents sensibles;
- garantir la disponibilité des outils informatiques.

Lors des grèves de décembre 2019, le Groupe CCR a pu observer la bonne déclinaison de son PCA pour la partie travail à distance intégral.

## 8.6 Procédures et règles du Groupe CCR

Le Groupe CCR dispose en outre de procédures et règles internes lui permettant de mener efficacement son activité tout en maîtrisant ses risques. Il s'agit notamment de procédures et/ou règles relatives :

- à la conformité des activités de l'entreprise aux politiques et stratégies établies par les organes dirigeants et à la conformité des opérations de réassurance aux dispositions législatives et réglementaires;
- à l'évaluation et au contrôle des placements;
- à l'identification, l'évaluation, la gestion et le contrôle des risques auxquels le Groupe CCR est exposé;
- à la conformité en matière d'acceptations et de tarification du risque, de cession en réassurance, de provisionnement des engagements réglementés à la politique de l'entreprise dans ces domaines;
- au suivi de la gestion des sinistres;
- au suivi des filiales;
- à la maîtrise des activités externalisées et des modes de commercialisation des produits de l'entreprise;
- à l'élaboration et à la vérification de l'information financière et comptable.

# 9 SOUS-TRAITANCE

Le Groupe CCR ne sous-traite aucune activité au sens de sa politique d'externalisation.

# 10 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

RAS

# PROFIL DE RISQUE

1	RISQUE DE SOUSCRIPTION	33
1.1	Contexte	33
1.2	Risques sous prisme SCR	34
2	LA GESTION DES ACTIFS	34
2.1	Principes généraux	34
2.2	Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs	34
2.3	Articulation entre risque, liquidité et rentabilité pour l'allocation d'actifs	35
2.4	Structure des actifs du Groupe	36
2.5	Exposition aux principaux risques financiers	37
3	RISQUE OPÉRATIONNEL	38
3.1	Déclinaison opérationnelle	38
3.2	Évaluation	38
4	LES AUTRES RISQUES	38
5	EXPOSITION AU RISQUE	39
5.1	Évaluation des risques	39
5.2	Risques importants	39
5.3	Politique d'investissement	39
5.4	Concentration	39
6	TECHNIQUES D'ATTÉNUATION AUX RISQUES	39
6.1	Rétrocession	39
6.2	Protection du portefeuille actions	39
7	SENSIBILITÉ AUX RISQUES	39



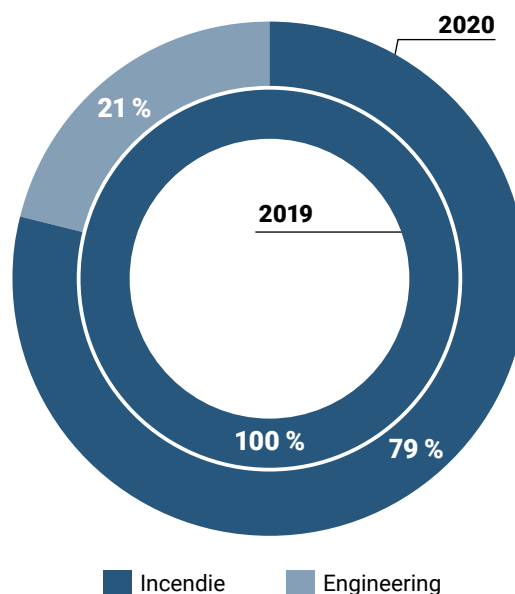
# PROFIL DE RISQUE

## 1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

### 1.1 Contexte

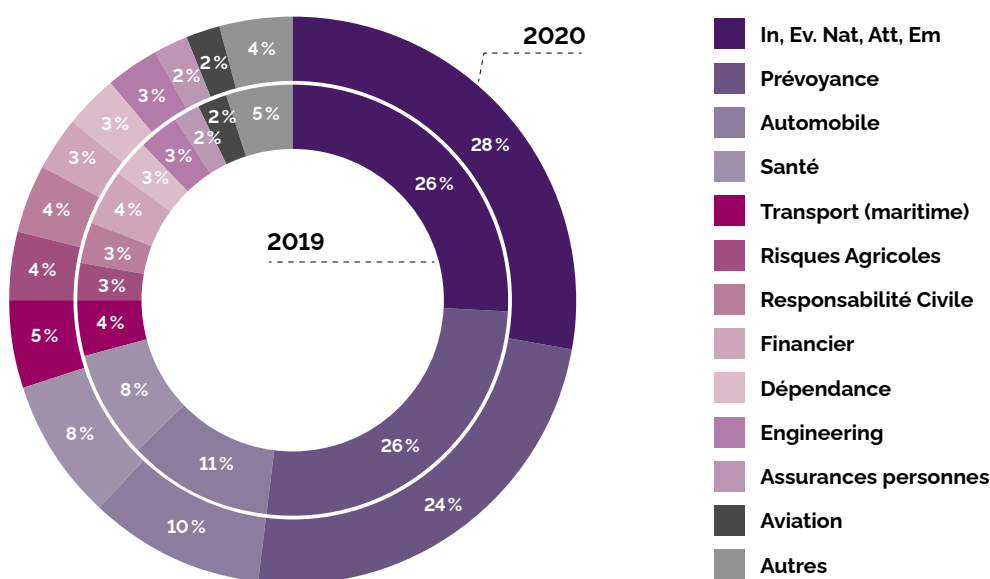
#### CCR

À l'exception des affaires Vie et Non-Vie non-transférées à CCR Re (en run-off chez CCR), CCR est un réassureur exclusivement Non-Vie exerçant en France. L'activité de CCR « Réassurances publiques » a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 1 216 M€ dont 73,2% pour les primes de réassurance des catastrophes naturelles. Le graphique suivant présente la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription :



#### CCR Re

CCR Re est un réassureur multirégional, multi-spécialiste. L'activité de CCR Re a représenté sur l'exercice social échu un chiffre d'affaires total de 649 M€ réalisé dans plus de 80 pays et dans l'ensemble des grandes branches : Vie, Non-Vie et spécialités. Le graphique suivant présente la répartition du chiffre d'affaires pour les deux derniers exercices de souscription :



### 1.2 Risques sous prisme SCR

Comme l'illustre le schéma ci-dessous, le profil de risques du Groupe CCR sous métrique formule standard présente un risque CAT Non-Vie très largement prépondérant. Viennent ensuite, par ordre décroissant d'importance, le SCR de Primes & Provisions Non-Vie, le SCR Marché, le SCR de Contrepartie, le SCR Opérationnel, et les SCR Santé et Vie.

Le SCR de souscription Non-Vie est constitué de façon prépondérante par le risque CAT puis par le risque de primes et de provisions dans une proportion deux fois moindre.

Ces deux risques sont pilotés par CCR au brut au travers d'analyses et modèles très poussés, de processus de souscription, de processus ORSA, mais également au travers d'outils de diminution des risques comme l'appel à la rétrocession. La garantie d'État accordée aux activités de CCR est en soit un outil de diminution des risques très important. Le programme de rétrocession de CCR Re participe également à cette diminution des risques.

Les principaux processus encadrant ces risques sont :

- adoption du budget de risque global par le conseil d'administration;
- adoption du sous budget CAT par le conseil d'administration;
- construction d'un portefeuille sous prisme très encadré de souscription et de tarification et sous un processus de décision défini;
- vérification, validation de règles strictes de souscription;
- utilisation des rapports de la fonction actuarielle pour ajuster le profil de risque, les modèles et faire éventuellement appel à de la rétrocession supplémentaire.

À l'instar de CCR Re et CCR, le Groupe CCR est évalué sous Formule Standard, par consolidation du bilan prudentiel de CCR Re dans celui de CCR. Une analyse de son adéquation (notamment au risque de réserve et au risque CAT) est régulièrement menée.

L'ensemble des risques, sensibilités et dispositifs en place sont décrits en détail dans les rapports ORSA de CCR et de CCR Re.

## 2 LA GESTION DES ACTIFS

### 3

### 2.1 Principes généraux

Les lignes directrices de la politique de placements sont arrêtées par le conseil d'administration, en décembre de chaque année pour l'exercice suivant.

Elles concernent, d'une part, le budget de risque d'investissement que le Groupe CCR et ses entités sont autorisés à prendre au maximum, d'autre part, les objectifs et les limites hautes et basses des investissements dans les différentes catégories d'actifs qui en découlent.

Les résultats de la gestion financière et les conséquences à tirer de l'évolution des marchés font l'objet de points réguliers au conseil d'administration.

Ce dernier reçoit, en particulier, les informations suivantes :

- information, lors de l'arrêté des comptes, sur l'évolution des placements financiers en grande masse (par nature de placement et sur plusieurs exercices), en prix de revient historique ainsi qu'en valeur de marché,
- information périodique sur l'évolution des actifs financiers, par nature de placement,

- information périodique sur les tendances du marché immobilier assortie, le cas échéant, de demandes d'accord préalable pour des arbitrages d'immeubles,
- information sur des investissements particuliers (tels que des produits dérivés au titre de la gestion en direct) assortie, le cas échéant, de demandes d'autorisation relatives à ces produits.

### 2.2 Le cadre d'analyse pour la stratégie d'allocation d'actifs

Les choix d'allocation d'actifs s'effectuent dans le cadre d'une réflexion axée autour des trois dimensions suivantes :

#### Le risque

Le Groupe CCR et ses entités s'attachent à appréhender simultanément trois niveaux de risque.

- **le risque en capital**: risque d'enregistrer une dépréciation importante et durable sur un actif.
- **le risque de fluctuation de la valeur d'un actif**: son impact demeure d'ordre comptable (provisions affectant le résultat) et réglementaire (variation des fonds propres réglementaires) tant que l'on ne cède pas l'actif en question.

- **le degré de corrélation entre deux actifs**: risque de subir une dépréciation concomitante de deux actifs. Une forte corrélation peut s'observer dans des scénarios extrêmes ou atypiques, alors même que les actifs en question apparaissent dé-corrélés, et donc contribuent à un portefeuille diversifié, en temps normal.

On observe généralement une hiérarchie entre ces trois niveaux de risque, le premier étant le plus significatif.

## La liquidité

C'est la capacité à céder un actif sous des délais rapides et sans subir de décote significative par rapport à la valeur de marché, ou à la valeur d'estimation pour un actif non coté. Les actifs occupent un continuum allant des actifs hautement liquides aux actifs dépourvus de liquidité.

## La rémunération espérée

On distingue les deux notions suivantes :

- **le rendement**: versement de revenus sous forme de coupons, d'intérêts, de dividendes ou de loyers.
- **la rentabilité**: elle intègre le rendement et les gains et pertes en capital (latents ou réalisés).

Dans la pratique, ces trois dimensions sont imbriquées les unes dans les autres.

## 2.3 Articulation entre risque, liquidité et rentabilité pour l'allocation d'actifs

Le Groupe CCR et ses entités établissent une hiérarchie conduisant à appréhender par priorité le risque des placements, puis à évaluer la liquidité des actifs pour enfin analyser la rentabilité espérée.

### Un niveau de risque relativement bas

D'un point de vue économique et financier, le portefeuille de placements présente un risque global faible: sa volatilité s'établit autour de 3 % à 5 % en rythme de croisière, ce qui induit que la probabilité d'encourir une baisse globale de sa valeur excédant 5 % en cas de choc financier est faible. D'un point de vue comptable, les normes françaises, avec d'une part la valorisation des actifs obligataires en valeur d'acquisition (moyennant le mécanisme de la surcote-décote) et d'autre

part les seuils de dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable, permettent un certain lissage des fluctuations financières.

Enfin, l'existence de plus-values immobilières encore importantes fournit à CCR un socle de protection appréciable dans les épisodes de marché baissier.

### Une préférence pour les actifs offrant une bonne liquidité

Ce choix résulte en grande partie des caractéristiques de l'activité de réassurance, avec le poids considérable des engagements liés aux catastrophes naturelles en France. Dans une perspective de gestion actif-passif, l'éventualité de subir des sinistres très importants, donc de devoir procéder à des décaissements conséquents dans des délais relativement courts, est une contrainte forte qui influence les choix d'investissement. La dégradation progressive de la liquidité des marchés depuis 2008 conduit à accorder une attention encore plus grande à cette question, qui constitue un enjeu prioritaire.

### Une rentabilité de type obligataire et assez régulière dans le temps

Le choix d'un niveau de risque bas et d'une grande liquidité s'accompagne inévitablement d'un niveau de rentabilité assez modéré. Il peut être rapproché de la rentabilité octroyée par un placement obligataire entre 3 et 5 ans.

Les décisions d'investissement s'appuient sur un processus de gestion privilégiant l'approche fondamentale, c'est-à-dire l'analyse économique et financière du contexte global, puis une analyse systématique des actifs financiers et des fonds d'investissement. Ce processus permet de se forger des convictions orientant les choix d'allocation dans le respect des contraintes financières et réglementaires. Du fait de la durée des passifs, l'horizon d'investissement est à moyen terme (5 à 10 ans), avec une démarche orientée vers la détention durable des actifs (philosophie « buy & maintain » plutôt que trading), sauf intervention d'éléments remettant en question la thèse initiale d'investissement.

### 2.4 Structure des actifs du Groupe

L'analyse est menée selon les actifs détenus en direct. L'analyse par transposition vient compléter la vision risque.

#### Placements monétaires

Les actifs monétaires représentent 11,2% des placements totaux. Ils sont majoritairement libellés en euros. Le poids de la trésorerie a augmenté en raison d'une sinistralité des catastrophes naturelles élevée depuis 2017 doublée de la prise en compte des sinistres liés à la Covid-19. La sinistralité globale élevée nécessite de disposer d'une capacité immédiatement disponible de façon à assurer des décaissements potentiellement importants. Cette trésorerie est répartie dans différents types de supports :

- Fonds monétaires : ils ont dégagé une rentabilité légèrement négative en 2020.
- Comptes bancaires à vue : cette trésorerie ne rapporte pas d'intérêt mais elle ne subit pas l'impact des taux négatifs dans la limite d'un plafond défini par chaque banque. Globalement ont progressivement révisé leur plafond à la baisse ce qui explique les investissements en fonds monétaires en 2020.
- Dépôts à terme : ils ont permis d'obtenir une rémunération quasi nulle et de réduire l'impact des taux négatifs. Ces dépôts peuvent avoir une durée de plusieurs années, mais une sortie anticipée reste possible sous réserve du respect du prévis de sortie, moyennant une pénalité de rachat.

#### Placements obligataires et crédit

Les actifs obligataires ont un poids de 54,3% par rapport aux placements totaux. En matière de mode de détention de ces actifs, les obligations en direct représentent près de 79% du total obligataire, le complément faisant l'objet d'une gestion déléguée et étant détenu dans des fonds ouverts ou des fonds dédiés selon les types de gestion.

La qualité des placements obligataires se situe à un niveau élevé par rapport au risque de crédit : le portefeuille obligataire en direct est uniquement investi en obligations « investment grade » avec une notation moyenne de AA-, tandis que la diversification sur des obligations « high yield » est réalisée au travers de fonds.

Les actifs obligataires & crédit en gestion déléguée sont une source de diversification par rapport au portefeuille en direct.

#### Les placements diversifiés

Les placements diversifiés sont répartis en trois catégories : les titres hybrides, les placements alternatifs et les autres placements diversifiés. Ils se composent exclusivement de fonds d'investissement en gestion déléguée. Ils représentent 8,3% des placements totaux.

#### Les placements en immobiliers

Ils représentent 8,9% des placements totaux. Les placements immobiliers sont caractérisés à la fois par la détention, en direct ou au travers de SAS, d'immeubles d'habitations et de bureaux situés à Paris et en Île-de-France dans des localisations dites Prime et par des engagements dans des fonds type OPPCI majoritairement pan européens ce qui permet d'assurer une diversification du portefeuille immobilier tant en classe d'actifs (hôtels, commerces, logistiques) que géographique.

#### Les placements en actions

Ils représentent 7,3% des placements totaux et se décomposent entre les placements en actions cotées (5,7% des placements totaux) et les placements en actions non cotées (1,6% des placements totaux).

#### Protection

Un fonds d'Overlay est utilisé pour piloter le risque global du portefeuille d'actions. Un programme de protection à la baisse est en œuvre depuis 2017. Un budget de risque de 15% est défini, afin de protéger le portefeuille contre l'éventualité d'une forte baisse des marchés d'actions, tout en préservant la capacité à participer aux phases haussières.

#### Prêts

Les fonds de prêts représentent 3,5% de l'actif total.

#### Participation

Ce poste correspond à la participation dans Caisrelux, (0,1% des placements totaux).

## 2.5 Exposition aux principaux risques financiers

Sont ici présentés les principaux risques analysés sur le portefeuille global mais dont certains indicateurs sont issus du portefeuille détenu en direct. La transposition permettra de présenter des indicateurs encore plus globaux.

### Risque de change

L'exposition au risque de change concerne essentiellement CCR Re. En effet, pour CCR ce risque est négligeable, nous n'avons aucun instrument financier à terme.

L'exposition au risque de change est globalement relativement modérée.

### Risque de taux d'intérêt

La sensibilité du portefeuille obligataire à taux fixe s'établit à 3,2%, y compris les placements en OPC taux/crédit. En intégrant les placements monétaires, la sensibilité globale sur les actifs à taux d'intérêt est de 2,8%.

### Risque de crédit

Le portefeuille obligataire en direct est exclusivement composé de titres de catégorie « Investment Grade ». La notation moyenne des portefeuilles obligataires en gestion directe ressort à AA-. Les obligations AAA/AA représentent 64,6% du portefeuille obligataire et monétaire. Les obligations A et BBB représentent respectivement 20,9% et 14,4%

du portefeuille. Les segments les plus importants du portefeuille sont les obligations sécurisées (covered bonds - 16,9%), les obligations de sociétés privées (corporate bonds - 28,6%) et les obligations quasi souveraines (états, émetteurs garantis par un état OCDE et supranationaux 23,6%).

### Risque de liquidité

La liquidité des actifs peut être appréciée sur la base des caractéristiques du portefeuille global d'actifs :

- Un encours de liquidités de 11,2% des placements totaux.
- Un montant limité d'actifs peu ou pas liquides, y compris immobilier, se limitant à 12,6% des placements totaux. Il s'agit essentiellement d'immobilier, de fonds de prêts et de fonds d'actions non cotées.
- Un portefeuille d'obligations d'émetteurs de premier plan et de grande qualité de crédit représentant 42,8% des actifs avec une proportion significative d'obligations à faible durée de vie résiduelle. La duration moyenne du portefeuille est légèrement supérieure à 3 ans.
- Un ensemble d'OPC dont le rachat peut intervenir de façon quotidienne ou hebdomadaire dans la grande majorité des cas.

En dehors des actifs financiers peu ou pas liquides, les placements immobiliers ont la liquidité la plus faible. Ils représentent un encours de 8,9% des placements totaux. Une cession ordonnée pourrait exiger un délai de 9 à 18 mois pour la plupart des immeubles. Un budget d'investissement maximum est défini chaque semestre pour les actifs peu ou pas liquides.

## 3 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le Groupe CCR érige en principe le fait de ne pas présenter de risque opérationnel majeur après ajustement par un contrôle adapté.

### 3.1 Déclinaison opérationnelle

Le risque opérationnel des entités du Groupe CCR est encadré par le dispositif de contrôle interne au sein du macro dispositif de gestion des risques.

Le Groupe CCR fait siens les objectifs de contrôle interne tels qu'ils sont définis par l'AMF. Le dispositif de contrôle interne mis en place par CCR vise ainsi à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités de la société, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Pour les travaux d'analyse de son dispositif de gestion globale des risques, le Groupe CCR utilise le référentiel COSO II.

### 3.2 Évaluation

Les revues périodiques des différentes cartographies permettent de mettre à jour les risques opérationnels et leurs évaluations. Au sein du modèle stochastique d'entreprise, un module est dédié au risque opérationnel. Il est interfacé aux évaluations des risques opérationnels présents dans la cartographie (fréquence & coût).

Une lecture de la politique de contrôle interne et de gestion du risque opérationnel pourra compléter cette présentation.

## 3 4 LES AUTRES RISQUES

Le Groupe CCR ne décèle pas à ce jour s'autre risque susceptible d'impacter ou de compléter la vision ci-dessus.

## 5 EXPOSITION AU RISQUE

### 5.1 Évaluation des risques

L'évaluation suit le processus homogène présenté ci-dessus pour le risque opérationnel et étendu à l'ensemble des risques de l'entreprise. Pour rappel ce processus est basé sur les cartographies périodiques, le processus risques émergents, le processus risques supra majeurs et toutes les études et analyses actuarielles menées par le Groupe CCR.

### 5.2 Risques importants

Les risques importants sont décrits ci-dessus (souscription, investissements). Le processus de risques supra-majeurs associe les membres du COMEX, le CORI et le Département Gestion des risques et contrôle interne.

Pour mémoire ce processus de suivi des risques supra majeurs est un processus en approche top down et est en place sur une base annuelle depuis 2013. Il évolue afin de partager ces risques

supra majeurs en vision continue et ainsi de mettre en place les moyens de maîtrise ou de suivi du risque en souplesse, réactivité et efficacité.

### 5.3 Politique d'investissement

Les actifs ont été investis conformément :

- au principe de personne prudente énoncé à l'article 132 de la directive 2009/138/CE,
- à la politique de gestion du risque d'investissement adoptée par le conseil d'administration de CCR.

### 5.4 Concentration

Le Groupe CCR et ses entités ne présentent pas de concentration de risques importantes. Le suivi de ce risque est effectué dans les différents métiers de l'entreprise (placements par la transposition, souscription par le suivi des expositions CAT et la recherche d'un portefeuille diversifié).

## 6 TECHNIQUES D'ATTÉNUATION AUX RISQUES

Le Groupe CCR fait appel à deux grandes familles de techniques d'atténuation des risques : la rétrocession et les couvertures actions.

### 6.1 Rétrocession

La politique appliquée est détaillée dans la politique de rétrocession approuvée par le conseil d'administration de CCR.

### 6.2 Protection du portefeuille actions

Le Groupe CCR a fait le choix, pour ses deux entités, de mettre en place une stratégie de protection de son portefeuille actions avec une gouvernance associée et un suivi des risques dédié :

- sur la base de contrats futurs ;
- de façon à se prémunir d'une baisse maximale de **15%** des valorisations par rapport à leur valeur de début de période au 31/12/2020.

## 7 SENSIBILITÉ AUX RISQUES

Les rapports ORSA de CCR Re et de CCR détaillent la sensibilité de leurs profils de risques à différents scénarios adverses.

Les scénarios envisagés et leurs impacts sont présentés plus en détail dans ces rapports ORSA. Ils démontrent une très grande résilience du Groupe CCR et de ses entités, cohérente avec leurs profils de risque et leurs protections.

---

# 4

## VALORISATION DES ACTIFS ET PASSIFS

1	VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2020	41
1.1	Source, contrôle et utilisation des données	41
1.2	Valorisation des placements	42
1.3	Valorisation des autres actifs	43
2	VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2020	45
2.1	Valorisation des provisions techniques	45
2.2	Valorisation des autres passifs	49
3	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	50



# VALORISATION DES ACTIFS ET PASSIFS

Ce chapitre traite de la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité. Il permet aussi d'expliquer les différences de traitement entre la norme comptable FRENCH GAAP, la valorisation sous l'ancien régime Solvabilité 1 et la valorisation sous le nouveau régime Solvabilité 2.

## 1 VALORISATION DES ACTIFS AU 31/12/2020

De manière générale les actifs suivent une valorisation en valeur de marché, il n'y a donc pas de modèle d'évaluation ni interne ni externe.

### 1.1 Source, contrôle et utilisation des données

Le Service comptabilité financière & trésorerie produit régulièrement des états de reporting permettant de suivre l'évolution des placements financiers.

Afin de garantir la fiabilité et l'exhaustivité du reporting financier, les extractions d'informations depuis le logiciel comptable Chorus Institutionnels sont automatisées.

Les cours de valorisation sont fournis par la base de données de Chorus Institutionnels qui s'alimente auprès des principaux fournisseurs de cours et chez les dépositaires des fonds d'investissement; cette base de données est mutualisée avec des réassureurs et assureurs de la place de Paris.

Compte tenu des instruments financiers généralement détenus en portefeuille par les entités du Groupe CCR, cette base de données s'avère d'une fiabilité correcte et permet ainsi de limiter fortement les problèmes de cours erronés ou manquants.

La valorisation intégrale du portefeuille consolidé est effectuée chaque fin de mois, sachant qu'une évaluation peut être effectuée à tout moment à la demande des gestionnaires financiers ou de la Direction générale.

Le contrôle automatisé de la valorisation des actifs du Groupe CCR avec une valorisation extérieure (relevés titres reçus des dépositaires) est systématiquement effectué à la fin de chaque trimestre.

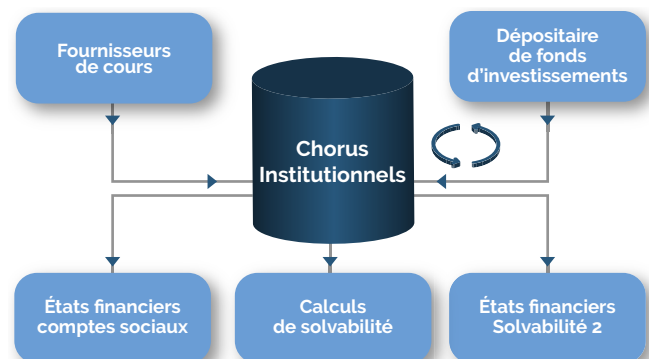
Par ailleurs, conformément à la réglementation, tous les cinq ans, des experts immobiliers évaluent la valeur vénale de chaque immeuble. Ils actualisent ensuite cette valeur chaque année. Ces valeurs sont communiquées à l'ACPR. Ce patrimoine étant détenu, pour l'essentiel, depuis de nombreuses années et en raison de ses qualités, il présente des plus-values latentes significatives.

Les opérations de change (ventes à terme et NDF) sont intégrées dans le hors-bilan de CCR; la valorisation de ces engagements est systématiquement contrôlée avec la valorisation reçue des intermédiaires financiers. Dans le cadre du règlement EMIR, si des écarts sont constatés, une demande de justification est demandée à l'intermédiaire. Ces opérations sur devises sont intégrées dans le bilan prudentiel.

Plus généralement, dans le cadre de leurs contrôles semestriels, les Commissaires aux Comptes effectuent des tests significatifs sur la valorisation des différents placements détenus par l'entreprise.

Les extractions de données à partir du logiciel Chorus sont utilisées pour les calculs de solvabilité, pour les rapports financiers «comptes sociaux», et pour les rapports financiers Solvabilité 2. Pour chacun de ces sujets, ces données / ces valorisations sont traitées de la même façon, tant sur le plan des hypothèses que sur les méthodes pour les exploiter.

**Il n'y a par conséquent pas de différence, tant quantitative que qualitative, entre les bases, méthodes et principales hypothèses utilisées par le Groupe CCR et ses entités pour la valorisation des actifs à des fins de solvabilité, et celles utilisées pour leur valorisation dans les états financiers. Par suite les écarts de valorisation entre Solvabilité 1 et Solvabilité 2 sont également tracés.**



## 1.2 Valorisation des placements

		Solvency II value	Statutory accounts value
<b>ASSETS</b>		<b>C0010</b>	<b>C0020</b>
Property, plant & equipment held for own use	R0060	80 770 000	55 790 105
<b>Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)</b>	<b>R0070</b>	<b>9 775 756 655</b>	<b>8 618 534 490</b>
Property (other than for own use)	R0080	524 765 349	198 321 563
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	14 134 911	6 200 000
<b>Equities</b>	<b>R0100</b>	<b>231 912 963</b>	<b>59 709 781</b>
Equities - listed	R0110	4 736 526	4 754 214
Equities - unlisted	R0120	227 176 437	54 955 567
<b>Bonds</b>	<b>R0130</b>	<b>4 820 091 738</b>	<b>4 677 360 408</b>
Government Bonds	R0140	1 241 969 037	1 212 824 256
Corporate Bonds	R0150	3 578 122 701	3 464 536 152
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	3 984 627 699	3 478 903 702
Deposits other than cash equivalents	R0200	198 161 197	198 039 036
<b>Loans and mortgages</b>	<b>R0230</b>	<b>7 251 278</b>	<b>7 261 552</b>
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250	894 253	894 253
Other loans and mortgages	R0260	6 357 025	6 367 299
<b>Deposits to cedants</b>	<b>R0350</b>	<b>264 698 350</b>	<b>261 842 977</b>
<b>Cash and cash equivalents</b>	<b>R0410</b>	<b>719 102 511</b>	<b>719 102 511</b>

### 1.3 Valorisation des autres actifs

Les autres actifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date:

		Solvency II value	Statutory accounts value
ASSETS		C0010	C0020
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		48 913 358
Intangible assets	R0030		2 812 533
Deferred tax assets	R0040	40 139 697	144 252 000
Pension benefit surplus	R0050		
Derivatives	R0190	2 062 799	
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Reinsurance recoverables from:	R0270	60 205 217	96 689 939
Non-Life and health similar to Non-Life	R0280	59 583 589	80 035 414
Non-Life excluding health	R0290	59 583 589	80 035 414
Health similar to Non-Life	R0300		
Life and health similar to Life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	621 627	16 654 525
Health similar to Life	R0320	246 901	4 617 002
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	374 726	12 037 524
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Insurance and intermediaries receivables	R0360	186 703 817	186 703 817
Reinsurance receivables	R0370	431 586	431 586
Receivables (trade, not insurance)	R0380	16 754 054	16 754 055
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		3 081 120
Total assets	R0500	11 151 813 165	10 162 170 043

### Rétrocession

Le processus de provisionnement des affaires de rétrocession Non-Vie et Vie est géré directement par le service «Rétrocession» en collaboration avec la Comptabilité Technique. Des prévisions d'ultimes primes et sinistres sont faites sur base trimestrielle par le service Rétrocession, affaire par affaire. Les PSAP cédées et les primes restant à céder en sont déduites par la Comptabilité Technique.

Les affaires de rétrocession peuvent être gérées affaire par affaire, dans la mesure où elles sont beaucoup moins nombreuses (moins de 20 par renouvellement de programme de rétrocession), et où elles ne sont que très rarement sinistrées.

Dans le cas de la rétrocession, les provisions cédées portant moins d'incertitudes et CCR disposant de peu de données historiques, les PSAP cédées 50-50 sont identiques aux PSAP cédées 70-30.

### Affectation des « Lines of Business »

À date, le portefeuille du groupe comprend les « lines of business » (LoB) suivantes :

- Lines of Business
- Motor vehicle liability insurance
- Marine, aviation and transport insurance
- Fire and other damage to property insurance
- General liability insurance
- Credit and suretyship insurance
- Miscellaneous financial loss
- Non-proportional casualty reinsurance
- Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance
- Non-proportional property reinsurance
- Health reinsurance SLT
- Life reinsurance

Cette liste est susceptible d'évoluer à l'avenir, selon la stratégie commerciale de CCR.

### Acceptation

Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par des experts indépendants.

Voici un extrait de cette table :

LOT ACTURIEL		LINE OF BUSINESS	
Identifiant	Libellé	Identifiant	Libellé
LCINV04	Auto_RC_France_X	I000026	Reins TPL
LCINV05	Auto_RC_UK_X	I000026	Reins TPL
LCINV06	Auto_RC_X	I000026	Reins TPL
LCINV07	Auto_RC_P	I000016	Motor
LCINV08	CAT_Non_Vie	I000028	Reins Property

Toute affaire acceptée étant obligatoirement affectée à un lot actuariel, elle est obligatoirement affectée à une et une seule LoB.

### Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par proratisation, en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession.

### Méthode de valorisation de la meilleure estimation et de la marge pour risque

La Direction Actuariat & Risques de CCR Re est en charge de la valorisation de la meilleure estimation et de la marge de risque du Groupe CCR.

### Meilleure estimation (Best Estimate)

#### Acceptation

Les contrats acceptés, issus des lots actuariels, sont ventilés par « lines of business » (LoB). Les critères de définition des lots actuariels sont suffisamment fins pour permettre une affectation adéquate lot actuariel par lot actuariel aux LoB. Une table de passage a été créée et auditée par le cabinet PWC fin 2015. Tout contrat accepté étant obligatoirement affecté à un lot actuariel, il est obligatoirement affecté à une et une seule LoB.

Les flux futurs constitutifs de la meilleure estimation sont issus des liquidations lot actuariel par lot actuariel des PSAP 50-50 de ces lots et de leurs primes restant à émettre (au quantile 50-50 également), auxquels sont ajoutés les liquidations des provisions pour frais de gestion de sinistres, pour frais d'administration, pour frais d'investissement et pour frais généraux. Les liquidations se font à la maille devise x lot actuariel.

### Provisions pour rétrocession

Les provisions pour rétrocession comptes sociaux sont valorisées selon la norme Solvabilité 2: calcul d'une meilleure estimation, avec prise en compte d'un facteur d'ajustement pour risque de défaut des rétrocessionnaires.

### Créances nées d'opérations de réassurance et autres créances

Ces postes contiennent tous les soldes de créances.

### Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

À date, ce poste ne contient aucun actif.

La différence entre la valorisation Solvabilité 2 et la valorisation Comptes sociaux de ces postes s'explique par la comptabilisation en FRENCH GAAP des coûts d'émission de la dette subordonnée émise par CCR Re, faisant l'objet d'un étalement dans les comptes sociaux. Ces montants ne doivent pas être reconnus sous Solvabilité 2.

## 2 VALORISATION DES PASSIFS AU 31/12/2020

### 2.1 Valorisation des provisions techniques

#### Processus de provisionnement

##### « Compte sociaux »

#### Acceptation

Les procédures de provisionnement sont formalisées dans des guides annuels validés par le CORI.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en Réassurance de marché est conduit sur une base trimestrielle. Il est effectué par le département ALM & Provisionnement depuis juillet 2019 et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR Re. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Le processus de provisionnement des affaires souscrites en Réassurances publiques est conduit sur une base trimestrielle. Il est effectué par le département Data Science - Actuariat et Provisionnement et fait l'objet d'une revue annuelle par la fonction actuarielle de CCR. Il fait l'objet d'un audit externe tous les 3 ans.

Ces travaux sont effectués en étroite collaboration avec la Comptabilité Technique et la Souscription.

Les contrats de réassurance sont répartis par lots actuariels. Un lot actuariel est défini comme un groupement de sections homogènes d'un point de vue risques et comportements de liquidation. Chaque lot sera caractérisé par :

- le risque qu'il couvre: RC auto, incendie, etc.;
- la nature de ses affaires: (gestion) x (Non-Vie/Vie) x (proportionnel/non-proportionnel).

Pour chaque lot actuariel, le processus de provisionnement est conduit de la même manière :

- collecte des triangles « exercices de souscription/exercices sociaux » de primes, payés et provisions pour sinistres à payer (PSAP) du lot actuariel. Les triangles sont générés par les données comptables des sections sous-jacentes au lot actuariel;
- collecte d'éventuelles données d'experts relatives au lot actuariel considéré (informations sur un contrat, sur un événement, etc.);
- utilisation du logiciel ResQ;
- détermination pour chaque exercice de souscription :
  - d'un ultime de primes et des primes restant à émettre en découlant;
  - d'un ultime de charge sinistres 50-50, correspondant à l'espérance mathématique;
  - d'un ultime de charge sinistres 70-30, des PSAP 50-50 et 70-30 en découlant;
  - des trajectoires de liquidation de ces PSAP et primes restant à émettre.
- éclatement par algorithmes des PSAP 50-50 et des PSAP 70-30 du lot actuariel sur les affaires le composant.

Les PSAP 70-30 sont les provisions apparaissant dans les comptes sociaux de CCR. Ce processus et les lots actuariels font l'objet d'une revue annuelle des commissaires aux comptes de CCR. Ce processus est mis en application au sein du Groupe CCR depuis 2001.

La qualité du niveau provisionnement est également contrôlée tous les 3 ans par un audit externe.

L'actualisation de ces flux est menée devise par devise, sur la base des courbes de taux EIOPA « risk free rate » avec « volatility adjuster » à date de calcul.

L'agrégation par LoB (application de la table de passage lot actuariel/LoB), puis toutes LoB confondues, des meilleures estimations de primes et de sinistres de chaque lot actuariel donne respectivement les meilleures estimations brutes de primes et de sinistres par LoB, et la meilleure estimation brute acceptation finale.

Des contrôles sont effectués durant le processus afin de vérifier que l'exhaustivité des PSAP 50-50 comptables et des primes restant à émettre est bien intégrée à la meilleure estimation acceptation.

Concernant les devises, CCR Re, en tant que réassureur international, traite dans ses comptes près d'une centaine de devises. La meilleure estimation est calculée et actualisée par devise, avec courbes de taux distinctives et adaptées par devise, pour a minima 95% de la quantité. Le complémentaire est actualisé avec la courbe des taux USD. Ce choix se justifie notamment par le fait que le complémentaire engendre principalement des flux financiers en grande majorité libellés en USD (cas du HKD, du MYR, etc.).

Tant en acceptation qu'en rétrocession, la séparation entre meilleure estimation pour primes et meilleure estimation pour sinistres est effectuée en amont, sur les flux de liquidation non actualisés constitutifs des meilleures estimations et à la maille « line of business x devises », en se basant sur les quantités « reportées » FRENCH GAAP à cette même maille. Les provisions pour sinistres reportés FRENCH GAAP sont ainsi calculées contrat par contrat par le système AGIR du Groupe CCR, sur la base des informations contractuelles de ces derniers, et représentent la part des sinistres à payer survenus après la date d'inventaire. Ces provisions sont agrégées à la maille « line of business x devises », et appliquées aux flux correspondants, pour en déduire leurs parts pour primes, et par complémentarité leurs parts pour sinistres.

### Rétrocession

Les traités en rétrocession pouvant couvrir plusieurs LoB à la fois, les PSAP cédées et les primes rétrocédées sont ventilées par LoB par « proratisation », en se basant sur la répartition par LoB des affaires acceptées couvertes par le traité de rétrocession et sur leur sinistralité comptable.

La meilleure estimation côté rétrocession est calculée de la même manière que son équivalent acceptation, sur la base des stocks de provisions pour sinistres et de primes restant à émettre cédées et en tenant compte de trajectoires de liquidation « d'experts », fournies par le service Rétrocession. Les primes restant à céder actualisées apparaissent en bas de bilan prudentiel au passif. Des contrôles sont également intégrés au processus de calcul pour vérifier que l'ensemble des stocks sont intégrés à la meilleure estimation rétrocession.

### Acceptation nette de rétrocession

Les meilleures estimations forward nettes utilisées pour le calcul de la marge de risque sont calculées en associant les éléments précédents.

### Marge de risque

La marge de risque du Groupe CCR est égale à la somme de la marge de risque de CCR et à 100% de la marge de risque de CCR Re, CCR possédant 100% des parts de CCR Re.

Les marges de risque par line of business sont déduites de la marge de risque globale, au prorata des meilleures estimations par line of business.

### Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting financier

La valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des provisions techniques à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

### Évolution des hypothèses de calcul des provisions techniques

Les hypothèses de calcul des provisions techniques du Groupe CCR n'ont pas évolué par rapport à la précédente date de référence.

Provisions techniques et véhicules de titrisation à date  
Meilleures estimations acceptation/rétrocession et marge de risque

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>LIABILITIES</b>			
Technical provisions – Non-Life	R0510	3 990 835 865	4 434 791 945
Technical provisions – Non-Life (excluding health)	R0520	3 990 835 865	4 434 791 945
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540	3 516 883 520	
Risk margin	R0550	473 952 345	
Technical provisions - health (similar to Non-Life)	R0560	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
Technical provisions - Life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	689 687 395	666 952 548
Technical provisions - health (similar to Life)	R0610	265 792 397	240 569 531
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	234 226 846	
Risk margin	R0640	31 565 550	
Technical provisions – Life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	423 894 998	426 383 018
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	373 553 156	
Risk margin	R0680	50 341 842	
Technical provisions – index-linked and unit-linked	R0690	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>ASSETS</b>			
Reinsurance recoverables from:	R0270	60 205 217	96 689 939
Non-Life and health similar to Non-Life	R0280	59 583 589	80 035 414
Non-Life excluding health	R0290	59 583 589	80 035 414
Health similar to Non-Life	R0300		
Life and health similar to Life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	621 627	16 654 525
Health similar to Life	R0320	246 901	4 617 002
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	374 726	12 037 524
Life index-linked and unit-linked	R0340		

### **Véhicules de titrisation**

Le Groupe CCR n'a pas de véhicules de titrisation dans son bilan prudentiel à date.

### **Mesures transitoires - ajustement égalisateur - correction pour volatilité**

Le Groupe CCR applique à ce jour la correction pour volatilité visée par l'article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE.

L'application de la correction pour volatilité est utilisée depuis l'inventaire trimestriel Solvabilité 2 du 31/03/2020. Des analyses d'écart de Best Estimate et de marge Solvabilité 2 avec et sans correction pour volatilité sont régulièrement menées par le Groupe CCR.

Les résultats relatifs à l'application de la correction pour volatilité sont rapportés dans les états S22.01 et S22.06. De plus, l'analyse d'écart de la marge Solvabilité 2 fait partie intégrante de l'ORSA du Groupe CCR à compter du 31/12/2020.

Le Groupe CCR n'applique pas à ce jour :

- l'ajustement égalisateur visé par l'article 77 ter de la directive 2009/138/CE. Elle retient en effet un principe d'unicité de son patrimoine ;
- les courbes de taux d'intérêt sans risque transitoires visées par l'article 308 quater de la directive 2009/138/CE ;
- la déduction transitoire visée par l'article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE.



## 2.2 Valorisation des autres passifs

Les autres passifs du bilan prudentiel affichent les valorisations suivantes à date:

		Solvency II value	Statutory accounts value
LIABILITIES		C0010	C0020
Other technical provisions	R0730		1 908 502 959
Contingent liabilities	R0740		
Provisions other than technical provisions	R0750	399 080	4 007 850
Pension benefit obligations	R0760	11 075 968	11 075 968
Deposits from reinsurers	R0770	462 550	462 550
Deferred tax liabilities	R0780	496 174 292	
Derivatives	R0790	4 307 886	
Debts owed to credit institutions	R0800	0	
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0	
Insurance & intermediaries payables	R0820	23 824 163	23 824 163
Reinsurance payables	R0830	117 595 988	117 595 988
Payables (trade, not insurance)	R0840	52 280 425	52 280 425
Subordinated liabilities	R0850	323 919 493	300 000 000
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	45 186 623	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	278 732 870	300 000 000
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	2 363 575	2 364 393
Total liabilities	R0900	5 712 926 680	7 521 858 790
Excess of assets over liabilities	R1000	5 438 886 485	2 640 311 253

### Autres provisions techniques

Le poste «Autres provisions techniques» contient les provisions d'égalisation et les PSAP Article 431 de CCR et de CRR Re. Dans le bilan prudentiel, ces provisions sont versées sans aucun retraitement aux fonds propres.

### Provisions autres que les provisions techniques

Ce poste contient des provisions diverses, autres que techniques.

### Provisions pour retraite et autres avantages

Ces éléments sont déjà valorisés selon la norme IAS 19 dans le bilan comptes sociaux. Ils ne sont donc pas retraités dans le bilan prudentiel.

### Impôts différés passif

Les impôts différés passif sont principalement constitués de l'imposition des plus-values latentes non encore fiscalisées, et de l'imposition de la part de la provision d'égalisation non encore fiscalisée. Le taux d'imposition retenu est égal à **25,83%** et correspond à l'imposition applicable à l'horizon de liquidation des éléments constituant l'assiette d'imposition, considérant les dernières informations connues au 31/12/2020 sur la fiscalité applicable aux entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

### Dettes nées d'opérations de réassurance

Ce poste contient les soldes de récession apparaissant au passif, et notamment les soldes de primes à rétrocéder.

### Autres dettes (non liées aux opérations d'assurance et de réassurance)

Ce poste contient les soldes des dettes émanant des autres débiteurs de CCR, notamment l'État. L'impôt sur les sociétés sera ainsi affecté à ce compte en cas de restant à payer à l'État.

### Autres dettes non mentionnées par ailleurs

Ce poste contient les primes restant à rétrocéder (estimation sur la base de l'inventaire technique). Ces primes sont actualisées à l'aide de leurs trajectoires de liquidation (voir section «Valorisation des provisions techniques»).

### Valorisation à des fins de solvabilité et valorisation à des fins de reporting

La valorisation des autres passifs à des fins de solvabilité ne diffère pas de la valorisation des autres passifs à des fins de reporting financier : les données, les méthodes, et les principales hypothèses de valorisation sont les mêmes.

4

## 3 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Aucune autre information importante relative à la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité

# GESTION DU CAPITAL

1	GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES	52
1.1	Objectifs	52
1.2	Politique	52
1.3	Procédures	52
1.4	Évolution constatée au cours de la dernière période de référence	53
2	FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2020	53
2.1	Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels	53
2.2	Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels	53
2.3	Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020	54
3	COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2020	54
4	FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION	54
5	DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES	54
6	DISPONIBILITÉ ET TRANSFÉRABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS	54
7	CALCUL DU SCR ET DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES	55
7.1	Méthode et options retenues	55
7.2	Capacité d'absorption par les impôts différés	55
7.3	Approche par transparence	55
7.4	Fonds cantonnés	55
7.5	Simplifications utilisées	55
7.6	Difficultés rencontrées	55
8	SCR ET MCR	56
9	ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITE PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE DATE DE RÉFÉRENCE	57

# GESTION DU CAPITAL

## 1 GESTION DES FONDS PROPRES - OBJECTIFS, POLITIQUES ET PROCÉDURES

### 1.1 Objectifs

Concernant la gestion de ses fonds propres, le Groupe CCR s'est vue fixée comme objectif d'être capable année après année de protéger, de faire grandir et de rentabiliser ses fonds propres au sein du cadre d'appétence au risque adopté.

En cas d'exercice technique favorable, cet objectif de renforcement se traduit par des dotations aux provisions d'égalisation et aux réserves.

Le Groupe CCR a des objectifs de rentabilité dans tous ses métiers :

- concernant la souscription d'affaires en réassurance publique et de réassurance de marché;
- concernant ses investissements financiers.

Ces objectifs sont la déclinaison du principe directeur suivant de son cadre d'appétence au risque.

**Principe:** Post Chocs, CCR présente un ratio Solvabilité 2 > 115%.

C'est la conséquence directe de la contrainte de solvabilité groupe, elle peut être respectée avec recours éventuel à la rétrocession et/ou à l'emprunt.

### 1.2 Politique

La mise en œuvre de ces objectifs est avant tout encadrée par le dispositif d'appétence aux risques adopté par le Groupe CCR.

Dans ce cadre, le Groupe CCR a comme objectif de respecter un ratio de Solvabilité 2 de 115% sur l'horizon du plan d'activité de l'entreprise. Cet horizon correspond à l'horizon du plan d'activités de l'entreprise. Cette stratégie d'appétence aux risques est développée dans le rapport ORSA.

Cette stratégie permet :

- de maîtriser le niveau de fonds propres du Groupe CCR en accord avec les risques souscrits et les limites fixées;
- d'allouer année après année des enveloppes de budget de risques aux investissements financiers.

La Souscription et la Finance peuvent ensuite mener à bien leurs activités en tenant compte de ces enveloppes.

### Protection des fonds propres

Pour augmenter sa solidité financière, le Groupe CCR a développé une politique de protection de ses fonds propres. Cette dernière se décline au travers notamment de :

- la politique de rétrocession et de réduction des risques financiers;
- la politique de gestion de la provision d'égalisation en cours de construction;
- la politique de maîtrise des risques;
- la mise en œuvre, le cas échéant, d'actions de management.

Le détail de ces politiques est donné dans les documentations correspondantes.

### 1.3 Procédures

Le Groupe CCR met en œuvre la stratégie d'entreprise validée par son conseil d'administration et suit les orientations ainsi définies à l'aide d'un plan d'entreprise défini sur 3 ans.

Ce dernier est révisé chaque année pour tenir compte des éventuelles interactions du marché.

Sont alors recalculés sur un pas annuel et suivi de manière continue :

- les niveaux d'appétence et de tolérances aux risques;
- les budgets de risque consommés - garanties d'État, Finance.

Les calculs sont menés par la Direction Actuariat & Risques.

Le respect des budgets de risques est assuré par la Direction Actuariat & Risques.

Chaque année, le conseil d'administration valide les propositions de budgets de risque supplémentaires sur proposition de la Direction Actuariat & Risques, dans la limite des tolérances aux risques.

Les éventuels budgets supplémentaires après approbation du conseil sont alloués à la Souscription et à la Finance, et éventuellement utilisés dans le respect des différentes politiques et des différents guides existant(e)s. Ils sont alors déclinés en limites de risques que l'on retrouve dans les politiques de protection de fonds propres et les guides de Souscription et dans les règles de la Finance révisées annuellement.

Pour compléter ce processus, le suivi continu des différentes activités permet de déclencher si nécessaire des actions de management : changement dans la politique d'investissements, non renouvellement d'affaires déficitaires ou pas assez rentables, réduction ou augmentation ponctuelle des capacités de souscription, etc. en conformité avec la politique ORSA.

## 1.4 Évolution constatée au cours de la dernière période de référence

Aucune évolution concernant les principes de gestion des fonds propres n'a été observée au cours de la dernière période de référence.

## 2 FONDS PROPRES PRUDENTIELS AU 31/12/2020

### 2.1 Structure, qualité et montant des fonds propres prudentiels

En milliers d'euros	Décomposition des fonds propres de base	31/12/2020
A	Excédent d'actif sur passif	5 439
B	Dividendes	-19
C	Passifs subordonnés totaux	324
D	Passifs subordonnés non éligibles	45
E=C-D	Passifs subordonnés éligibles	279
F=A+B+E	Fonds propres éligibles au SCR Groupe	5 699

### 2.2 Passage des fonds propres comptes sociaux aux fonds propres prudentiels

Les fonds propres du Groupe CCR passent de 2 640 M€ dans les comptes sociaux avant détachement des dividendes à 5 699 M€ dans le bilan prudentiel Solvabilité 2, après détachement de dividendes. L'analyse des causes de cet écart donne les résultats suivants :

Les fonds propres prudentiels sont sensiblement plus importants que leurs équivalents comptes sociaux. Cela tient principalement à la taille des plus-values latentes du

portefeuille de placements de CCR en stock à date, et à l'intégration aux fonds propres prudentiels des provisions d'égalisation et des PSAP Article 431. Cela tient également aux retraitements des engagements techniques pour passer d'une norme à l'autre, et aux passifs subordonnés du Groupe.

### 2.3 Évolution des fonds propres prudentiels entre le 31/12/2019 et le 31/12/2020

Les fonds prudentiels après dividendes sont passés de 5 481 M€ au 31/12/2019 à 5 699 M€ au 31/12/2020.

## 3 COUVERTURE DU SCR ET DU MCR AU 31/12/2020

Les fonds propres prudentiels après dividendes et éligibles au SCR Groupe ressortent à 5 699 M€ :

- le SCR Groupe ressort à 3 268 M€, soit une couverture du SCR de 174,4 % ;
- le Minimum Consolidated Group MCR ressort à 953 M€ pour des fonds propres y étant éligibles de 5 460 M€, soit une couverture de cette quantité de 573,1 %.

Sans correction pour volatilité (« VA »), la couverture du SCR ressort à 173,7 %.

EN M€	Avec VA	Sans VA
Fonds propres prudentiels après dividendes et éligibles au SCR	5 699	5 688
SCR	3 268	3 274
<b>MARGE SOLVABILITÉ 2</b>	<b>174,4 %</b>	<b>173,7 %</b>

L'impact de la correction pour volatilité est ainsi à date de 0,7 % de marge Solvabilité 2.

Cet impact est dû à la fois au profil de risques global des engagements souscrits par le Groupe CCR (prépondérance d'engagements courts, donc peu sensibles à l'actualisation), et à la faiblesse des valeurs à date des corrections pour volatilité par devise.

5

## 4 FONDS PROPRES ET MESURES DE TRANSITION

Les mesures transitoires prévues par l'article 308 ter paragraphe 9 et 10 de la directive 2009/138/CE ne s'appliquent pas à CCR.

## 5 DESCRIPTION DES FONDS PROPRES AUXILIAIRES

À date, CCR ne dispose pas de fonds propres auxiliaires.

## 6 DISPONIBILITÉ ET TRANSFERABILITÉ DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Les fonds propres du Groupe CCR appartiennent au Groupe CCR dans son ensemble et sont réputés disponibles et transférables dans le cadre de la réglementation qui s'applique à CCR.

## 7 CALCUL DU SCR ET DU MCR ET DES FONDS PROPRES ÉLIGIBLES

### 7.1 Méthode et options retenues

CCR applique la formule standard, tant pour le calcul du SCR et de ses sous-composantes que pour le calcul du MCR.

### 7.2 Capacité d'absorption par les impôts différés

CCR intègre les impôts différés dans sa capacité d'absorption lors d'un stress de type « scénario équivalent ». La méthode utilisée pour valoriser les impôts différés consiste à s'appuyer sur les bilans fiscaux, comptables et prudentiels.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés, CCR a estimé qu'elle pourrait justifier des crédits d'impôt à hauteur de 2 ans et ce même dans un environnement post-stress fortement adverse. Pour CCR Re, cette durée a été portée à 5 ans.

Concernant la prise en compte de crédits d'impôt futurs pour le calcul de ses impôts différés :

- CCR Re a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan prudent, de crédits d'impôt à hauteur de 65 M€, découlant d'un environnement de projection post-stress d'horizon 5 ans ;
- CCR (activités de Réassurances Publiques) a estimé qu'elle pourrait justifier, le cas échéant et compte tenu de la visibilité sur son business plan, de crédits d'impôt à hauteur de 150 M€, découlant d'un environnement de projection post-stress d'horizon 2 ans.

Les activités de CCR Re et de CCR Réassurances Publiques étant disjointes, cela représente pour le Groupe CCR un total de crédits d'impôt de 215 M€.

Un projet dorénavant bien avancé a été initié en 2020 conduisant à une documentation et un processus dédié d'analyse de ces montants conformément aux attendus de la réglementation.

Sans tenir compte de ces 215 M€, le SCR de CCR Re passe de 3 268 à 3 483 M€, et sa marge Solvabilité 2 de 174,4 % à 163,6 %.

### 7.3 Approche par transparence

À date, le Groupe CCR transparise en ligne à ligne près de 70 % en valeur boursière de ses placements délégués.

En l'absence d'informations détaillées, l'estimation de capital retenue pour la partie complémentaire des placements est par défaut prudente et basée sur le profil le plus risqué au sens des spécifications techniques, à savoir un profil actions type 2.

### 7.4 Fonds cantonnés

Il n'y a pas de cantonnement à l'actif. Au passif, le Groupe CCR applique les règles relatives à la gestion des passifs techniques de la réassurance publique, qui ne constituent pas en substance un cantonnement du passif de CCR.

### 7.5 Simplifications utilisées

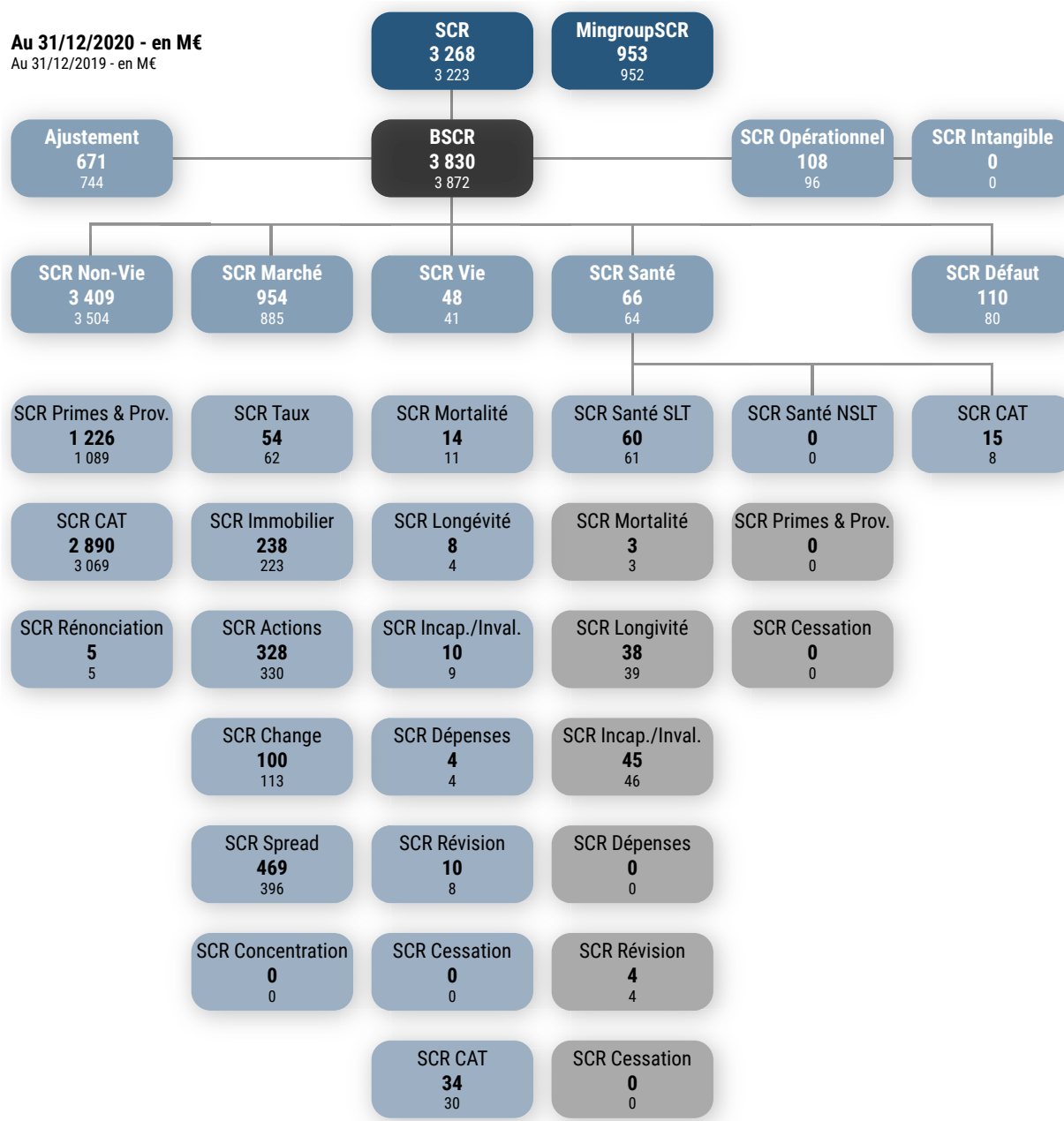
Le Groupe CCR n'utilise aucune méthode de simplification pour le calcul des capitaux requis.

### 7.6 Difficultés rencontrées

Le Groupe CCR n'a pas de difficultés à estimer les capitaux requis par le profil de risque, tels que estimés sous formule standard.

## 8 SCR ET MCR

Le diagramme ci-dessous donne à date et en M€, le SCR du Groupe CCR, ses composantes, et son Minimum Group SCR :



Sur l'année écoulée, les principales variations du SCR proviennent de :

- la baisse du sous-module SCR CAT au sein du SCR Non-Vie, modérée par la hausse du SCR Primes & Provisions Non-Vie de par la hausse des provisions techniques du Groupe CCR ;
- la hausse du SCR Marché, suite aux évolutions des marchés financiers sur l'année et aux nouveaux investissements ;
- la diminution du terme d'ajustement, suite aux évolutions de la provision d'égalisation du Groupe CCR et à la variation des taux d'actualisation.



## 9 ÉVOLUTION DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ PAR RAPPORT À LA PRÉCÉDENTE DATE DE RÉFÉRENCE

Date d'inventaire	Marge de solvabilité
31/12/2019	170,1 %
31/12/2020	174,4 %

## ANNEXE : QRT

### LISTE DES ÉTATS QRT

1	SE.02.01.16 : Balance sheet	59
2	S.05.01.01.01 : Non-Life & Accepted non proportional reinsurance	61
3	S.05.01.01.02 : Life	63
4	S.05.02.01.01 : Non-Life obligations for home country	64
5	S.05.02.01.04 : Life obligations for home country	65
6	S.22.01.04 : Impact of long term guarantees measures and transitionals	66
7	S.23.01.04 : OF-B1 for Group	67
8	S.25.01.04 : Solvency Capital Requirement - for Group on Standard Formula	69
9	S.32.01.04 : Undertakings in the scope of the Group	70

Les états suivants ne sont pas applicables au Groupe CCR

S25.01.22 : modèle interne partiel

S25.01.22 : modèle interne intégral

Remarque : à des fins de meilleure lisibilité, les colonnes relatives aux lines of business pour lesquelles le groupe CCR n'a pas d'engagements n'apparaissent pas dans certains QRT.

## 1 SE.02.01.16 : Balance sheet

Assets		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Goodwill	R0010		
Deferred acquisition costs	R0020		48 913 358
Intangible assets	R0030		2 812 533
Deferred tax assets	R0040	40 139 697	144 252 000
Pension benefit surplus	R0050		
Property, plant & equipment held for own use	R0060	80 770 000	55 790 105
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	9 775 756 655	8 618 534 490
Property (other than for own use)	R0080	524 765 349	198 321 563
Holdings in related undertakings, including participations	R0090	14 134 911	6 200 000
Equities	R0100	231 912 963	59 709 781
Equities - listed	R0110	4 736 526	4 754 214
Equities - unlisted	R0120	227 176 437	54 955 567
Bonds	R0130	4 820 091 738	4 677 360 408
Government Bonds	R0140	1 241 969 037	1 212 824 256
Corporate Bonds	R0150	3 578 122 701	3 464 536 152
Structured notes	R0160		
Collateralised securities	R0170		
Collective Investments Undertakings	R0180	3 984 627 699	3 478 903 702
Derivatives	R0190	2 062 799	
Deposits other than cash equivalents	R0200	198 161 197	198 039 036
Other investments	R0210		
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220		
Loans and mortgages	R0230	7 251 278	7 261 552
Loans on policies	R0240		
Loans and mortgages to individuals	R0250	894 253	894 253
Other loans and mortgages	R0260	6 357 025	6 367 299
Reinsurance recoverables from:	R0270	60 205 217	96 689 939
Non-Life and health similar to Non-Life	R0280	59 583 589	80 035 414
Non-Life excluding health	R0290	59 583 589	80 035 414
Health similar to Non-Life	R0300		
Life and health similar to Life, excluding health and index-linked and unit-linked	R0310	621 627	16 654 525
Health similar to Life	R0320	246 901	4 617 002
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	374 726	12 037 524
Life index-linked and unit-linked	R0340		
Deposits to cedants	R0350	264 698 350	261 842 977
Insurance and intermediaries receivables	R0360	186 703 817	186 703 817
Reinsurance receivables	R0370	431 586	431 586
Receivables (trade, not insurance)	R0380	16 754 054	16 754 055
Own shares (held directly)	R0390		
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400		
Cash and cash equivalents	R0410	719 102 511	719 102 511
Any other assets, not elsewhere shown	R0420		3 081 120
<b>TOTAL ASSETS</b>	<b>R0500</b>	<b>11 151 813 165</b>	<b>10 162 170 043</b>

## Liabilities

		Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
<b>Technical provisions – Non-Life</b>	<b>R0510</b>	<b>3 990 835 865</b>	<b>4 434 791 945</b>
Technical provisions – Non-Life (excluding health)	R0520	3 990 835 865	4 434 791 945
Technical provisions calculated as a whole	R0530		
Best Estimate	R0540	3 516 883 520	
Risk margin	R0550	473 952 345	
Technical provisions - health (similar to Non-Life)	R0560	0	
Technical provisions calculated as a whole	R0570		
Best Estimate	R0580		
Risk margin	R0590		
<b>Technical provisions - Life (excluding index-linked and unit-linked)</b>	<b>R0600</b>	<b>689 687 395</b>	<b>666 952 548</b>
Technical provisions - health (similar to Life)	R0610	265 792 397	240 569 531
Technical provisions calculated as a whole	R0620		
Best Estimate	R0630	234 226 846	
Risk margin	R0640	31 565 550	
Technical provisions – Life (excluding health and index-linked and unit-linked)	R0650	423 894 998	426 383 018
Technical provisions calculated as a whole	R0660		
Best Estimate	R0670	373 553 156	
Risk margin	R0680	50 341 842	
<b>Technical provisions – index-linked and unit-linked</b>	<b>R0690</b>	<b>0</b>	
Technical provisions calculated as a whole	R0700		
Best Estimate	R0710		
Risk margin	R0720		
<b>Other technical provisions</b>	<b>R0730</b>		<b>1 908 502 959</b>
<b>Contingent liabilities</b>	<b>R0740</b>		
Provisions other than technical provisions	R0750	399 080	4 007 850
Pension benefit obligations	R0760	11 075 968	11 075 968
Deposits from reinsurers	R0770	462 550	462 550
Deferred tax liabilities	R0780	496 174 292	
Derivatives	R0790	4 307 886	
Debts owed to credit institutions	R0800		
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810		
Insurance & intermediaries payables	R0820	23 824 163	23 824 163
Reinsurance payables	R0830	117 595 988	117 595 988
Payables (trade, not insurance)	R0840	52 280 425	52 280 425
<b>Subordinated liabilities</b>	<b>R0850</b>	<b>323 919 493</b>	<b>300 000 000</b>
Subordinated liabilities not in Basic Own Funds	R0860	45 186 623	
Subordinated liabilities in Basic Own Funds	R0870	278 732 870	300 000 000
<b>Any other liabilities, not elsewhere shown</b>	<b>R0880</b>	<b>2 363 575</b>	<b>2 364 393</b>
<b>Total liabilities</b>	<b>R0900</b>	<b>5 712 926 680</b>	<b>7 521 858 790</b>
<b>EXCESS OF ASSETS OVER LIABILITIES</b>	<b>R1000</b>	<b>5 438 886 485</b>	<b>2 640 311 253</b>

## 2 S.05.01.01.01 : Non-Life &amp; Accepted non proportional reinsurance

		Line of Business for: Non-Life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					
		Motor vehicle liability insurance C0040	Marine, aviation and transport insurance C0060	Fire and other damage to property insurance C0070	General liability insurance C0080	Credit and suretyship insurance C0090	To Miscellaneous financial loss C0120
<b>PREMIUMS WRITTEN</b>							
Gross - Direct Business	R0110						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	13 817 464	49 994 083	933 954 465	21 538 867	280 847 160	10 433 591
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						
Reinsurers' share	R0140	519 083	2 895 427	94 943 177	822 565	13 691 569	471 277
Net	R0200	13 298 382	47 098 656	839 011 288	20 716 302	267 155 591	9 962 314
<b>PREMIUMS EARNED</b>							
Gross - Direct Business	R0210						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	13 180 155	41 242 266	910 136 060	19 597 408	280 254 177	10 035 010
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						
Reinsurers' share	R0240	528 053	2 554 093	94 514 216	798 004	13 736 919	484 520
Net	R0300	12 652 102	38 688 173	815 621 844	18 799 404	266 517 258	9 550 490
<b>CLAIMS INCURRED</b>							
Gross - Direct Business	R0310						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	14 357 143	24 013 249	1 065 148 685	13 343 353	231 806 863	5 925 554
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						
Reinsurers' share	R0340	342 704	1 630 984	7 618 158	288 844	64 384 918	373 538
Net	R0400	14 014 439	22 382 265	1 057 530 528	13 054 509	167 421 946	5 552 016
<b>CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS</b>							
Gross - Direct Business	R0410						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430						
Reinsurers' share	R0440						
Net	R0500						
<b>EXPENSES INCURRED</b>							
<b>ADMINISTRATIVE EXPENSES</b>							
Gross - Direct Business	R0610						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620	324 698	1 232 680	6 856 790	521 199	1 603 119	272 317
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630						
Reinsurers' share	R0640		-17	103			
Net	R0700	324 698	1 232 696	6 856 687	521 199	1 603 119	272 317
<b>INVESTMENT MANAGEMENT EXPENSES</b>							
Gross - Direct Business	R0710						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720	106 487	389 724	4 162 890	165 994	1 152 452	80 409
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730						
Reinsurers' share	R0740						
Net	R0800	106 487	389 724	4 162 890	165 994	1 152 452	80 409
<b>CLAIMS MANAGEMENT EXPENSES</b>							
Gross - Direct Business	R0810						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820	78 966	290 111	2 189 724	123 093	563 735	59 628
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830						
Reinsurers' share	R0840						
Net	R0900	78 966	290 111	2 189 724	123 093	563 735	59 628
<b>ACQUISITION EXPENSES</b>							
Gross - Direct Business	R0910						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920	3 220 446	11 703 929	76 488 991	5 509 017	99 534 648	3 638 327
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930						
Reinsurers' share	R0940	104 228	273 152	903 000	180 531	-442 082	77 856
Net	R1000	3 116 219	11 430 777	75 585 991	5 328 486	99 976 730	3 560 471
<b>OVERHEAD EXPENSES</b>							
Gross - Direct Business	R1010						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020	131 094	478 961	5 787 168	204 350	1 633 463	98 990
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030						
Reinsurers' share	R1040						
Net	R1100	131 094	478 961	5 787 168	204 350	1 633 463	98 990
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>						
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>						

		Line of business for: accepted non-proportional reinsurance			
		Casualty	Marine, aviation, transport	Property	Total
		C0140	C0150	C0160	C0200
<b>PREMIUMS WRITTEN</b>					
Gross - Direct Business	R0110				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120				1 310 585 631
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	56 429 895	6 426 046	251 161 314	314 017 255
Reinsurers' share	R0140	3 330 574	191 867	28 391 400	145 256 939
Net	R0200	53 099 321	6 234 179	222 769 914	1 479 345 946
<b>PREMIUMS EARNED</b>					
Gross - Direct Business	R0210				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220				1 274 445 075
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	54 638 946	6 037 710	251 310 432	311 987 088
Reinsurers' share	R0240	3 446 336	192 334	29 011 558	145 266 033
Net	R0300	51 192 609	5 845 375	222 298 875	1 441 166 131
<b>CLAIMS INCURRED</b>					
Gross - Direct Business	R0310				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320				1 354 594 848
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	5 076 271	4 666 751	78 066 311	87 809 333
Reinsurers' share	R0340	313 767	111 394	10 551 286	85 615 592
Net	R0400	4 762 505	4 555 356	67 515 025	1 356 788 589
<b>CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS</b>					
Gross - Direct Business	R0410				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420				
Gross - Non- proportional reinsurance accepted	R0430				
Reinsurers'share	R0440				
Net	R0500				
<b>EXPENSES INCURRED</b>	<b>R0550</b>	<b>7 958 741</b>	<b>1 029 407</b>	<b>18 280 994</b>	<b>254 775 770</b>
<b>ADMINISTRATIVE EXPENSES</b>					
Gross - Direct Business	R0610				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620				10 810 802
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630	1 352 833	156 309	2 768 367	4 277 509
Reinsurers' share	R0640	0		-1 514	-1 428
Net	R0700	1 352 833	156 309	2 769 881	15 089 740
<b>INVESTMENT MANAGEMENT EXPENSES</b>					
Gross - Direct Business	R0710				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720				6 057 957
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730	434 959	49 524	1 293 707	1 778 190
Reinsurers' share	R0740				
Net	R0800	434 959	49 524	1 293 707	7 836 147
<b>CLAIMS MANAGEMENT EXPENSES</b>					
Gross - Direct Business	R0810				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820				3 305 256
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830	322 525	36 725	769 571	1 128 820
Reinsurers' share	R0840				
Net	R0900	322 525	36 725	769 571	4 434 076
<b>ACQUISITION EXPENSES</b>					
Gross - Direct Business	R0910				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920				200 095 358
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930	5 427 845	745 865	12 996 923	19 170 633
Reinsurers' share	R0940	114 902	19 984	1 281 829	2 513 400
Net	R1000	5 312 943	725 881	11 715 094	216 752 591
<b>OVERHEAD EXPENSES</b>					
Gross - Direct Business	R1010				
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020				8 334 026
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030	535 482	60 968	1 732 741	2 329 190
Reinsurers' share	R1040				
Net	R1100	535 482	60 968	1 732 741	10 663 217
<b>Other expenses</b>	<b>R1200</b>				
<b>Total expenses</b>	<b>R1300</b>				<b>254 775 770</b>

## 3 S.05.01.01.02 : Life

		Life reinsurance obligations		TOTAL
		Health reinsurance	Life reinsurance	
		C0270	C0280	
<b>PREMIUMS WRITTEN</b>				
Gross	R1410	106 273 462	134 638 308	240 911 770
Reinsurers' share	R1420	2 739 086	2 931 234	5 670 320
Net	R1500	103 534 376	131 707 074	235 241 450
<b>PREMIUMS EARNED</b>				
Gross	R1510	104 770 323	122 318 702	227 089 025
Reinsurers' share	R1520	2 149 922	2 568 352	4 718 273
Net	R1600	102 620 401	119 750 350	222 370 752
<b>CLAIMS INCURRED</b>				
Gross	R1610	90 987 230	93 106 645	184 093 875
Reinsurers' share	R1620	-14 199	-41 249	-55 449
Net	R1700	91 001 429	93 147 894	184 149 323
<b>CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS</b>				
Gross	R1710		2 970 643	2 970 643
Reinsurers' share	R1720			
Net	R1800		2 970 643	2 970 643
<b>EXPENSES INCURRED</b>				
<b>ADMINISTRATIVE EXPENSES</b>				
Gross	R1910	624 489	986 719	1 611 208
Reinsurers' share	R1920	6 994	14 058	21 052
Net	R2000	617 495	972 661	1 590 156
<b>INVESTMENT MANAGEMENT EXPENSES</b>				
Gross	R2010	311 572	369 768	681 340
Reinsurers' share	R2020			
Net	R2100	311 572	369 768	681 340
<b>CLAIMS MANAGEMENT EXPENSES</b>				
Gross	R2110	202 343	237 654	439 998
Reinsurers' share	R2120			
Net	R2200	202 343	237 654	439 998
<b>ACQUISITION EXPENSES</b>				
Gross	R2210	14 142 733	17 428 521	31 571 254
Reinsurers' share	R2220	-193 805	-437 035	-630 840
Net	R2300	14 336 538	17 865 556	32 202 094
<b>OVERHEAD EXPENSES</b>				
Gross	R2310	431 719	518 582	950 300
Reinsurers' share	R2320			
Net	R2400	431 719	518 582	950 300
Other expenses	R2500			
Total expenses	R2600			35 863 889
Total amount of surrenders	R2700		300	300

## 4 S.05.02.01.01 : Non-Life obligations for home country

	Home country	Country (by amount of gross premiums written)					Total for 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)	
		CA	CN	DE	IL	SA		
	C0080	C0090	C0090	C0090	C0090	C0090	C0140	
<b>PREMIUMS WRITTEN</b>								
Gross - Direct business	R0110						0	
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120	1 085 727 108	14 804 046	20 109 274	13 573 712	19 143 048	5 866 807	1 159 223 994
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130	195 530 546	20 416 227	4 148 535	9 599 358	7 674 591	774 835	238 144 092
Reinsurers' share	R0140	120 201 112	2 688 599	1 179 356	2 415 585	1 625 658	267 774	128 378 083
Net	R0200	1 161 056 542	32 531 673	23 078 453	20 757 485	25 191 982	6 373 868	1 268 990 003
<b>PREMIUMS EARNED</b>								
Gross - Direct business	R0210							0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220	1 071 011 032	14 941 948	14 793 621	12 457 211	16 899 709	4 793 901	1 134 897 421
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230	195 099 338	19 810 055	3 964 071	9 524 341	8 100 625	664 165	237 162 594
Reinsurers' share	R0240	120 231 673	2 748 899	969 882	2 462 919	1 643 931	236 011	128 293 315
Net	R0300	1 145 878 696	32 003 105	17 787 810	19 518 632	23 356 402	5 222 055	1 243 766 701
<b>CLAIMS INCURRED</b>								
Gross - Direct business	R0310							0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320	1 202 294 485	7 066 454	11 483 659	9 352 800	13 043 863	3 227 678	1 246 468 939
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330	26 707 673	7 964 934	2 294 092	7 077 299	7 433 063	114 014	51 591 075
Reinsurers' share	R0340	70 279 525	242 774	744 079	1 389 309	1 336 284	178 041	74 170 014
Net	R0400	1 158 722 632	14 788 614	13 033 671	15 040 790	19 140 642	3 163 652	1 223 890 000
<b>CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS</b>								
Gross - Direct business	R0410							0
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0420							0
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0430							0
Reinsurers' share	R0440							0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0
Expenses incurred	R0550	161 543 246	9 704 757	6 099 470	5 249 872	5 760 397	2 475 198	190 832 942
Other expenses	R1200							
Total expenses	R1300							190 832 942



## 5 S.05.02.01.04 : Life obligations for home country

		Home country	Country (by amount of gross premiums written)					Total for 5 countries and home country (by amount of gross premiums written)
			CA	CN	DE	IL	SA	
		C0220	C0230	C0230	C0230	C0230	C0230	C0280
<b>PREMIUMS WRITTEN</b>								
Gross	R1410	73 266 253		22 989 287	935 766	14 504 726	28 535 430	140 231 462
Reinsurers' share	R1420	3 104 965		258 194	12 525	821 561	197 216	4 394 461
Net	R1500	70 161 289	0	22 731 093	923 241	13 683 165	28 338 214	135 837 001
<b>PREMIUMS EARNED</b>								
Gross	R1510	72 346 469		17 092 130	1 035 423	13 653 161	29 568 055	133 695 239
Reinsurers' share	R1520	2 889 360		167 281	14 607	471 550	202 780	3 745 577
Net	R1600	69 457 110	0	16 924 850	1 020 817	13 181 611	29 365 275	129 949 662
<b>CLAIMS INCURRED</b>								
Gross	R1610	51 847 264	28 021	11 272 945	-448 123	12 239 430	29 729 903	104 669 440
Reinsurer's share	R1620	-26 460		-11 546	2 468	-5 242	-7 734	-48 515
Net	R1700	51 873 724	28 021	11 284 491	-450 590	12 244 672	29 737 637	104 717 955
<b>CHANGES IN OTHER TECHNICAL PROVISIONS</b>								
Gross	R1710	2 970 643						2 970 643
Reinsurer's share	R1720							0
Net	R1800	2 970 643	0	0	0	0	0	2 970 643
Expenses incurred	R1900	12 329 522		4 914 588	254 380	1 772 797	5 702 154	24 973 441
Other expenses	R2500							
Total expenses	R2600							24 973 441

## 6 S.22.01.04 : Impact of long term guarantees measures and transitionals

		Amount with Long Term Guarantee measures and transitionals	Impact of the LTG measures and transitionals (Step-by-step approach)								
			Without transitional on technical provisions	Impact of transitional on technical provisions	Without transitional on interest rate	Impact of transitional on interest rate	Without volatility adjustment and without other transitional measures	Impact of volatility adjustment set to zero	Without matching adjustment and without all the others	Impact of matching adjustment set to zero	Impact of all LTG measures and transitionals
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Technical provisions	R0010	4 680 523 259	4 680 523 259	0	4 680 523 259	0	4 697 902 543	17 379 283	4 697 902 543	0	17 379 283
Basic own funds	R0020	5 679 619 355	5 679 619 355	0	5 679 619 355	0	5 687 585 160	7 965 805	5 687 585 160	0	7 965 805
Excess of assets over liabilities	R0030	5 438 886 485	5 438 886 485	0	5 438 886 485	0	5 426 029 120	-12 857 365	5 426 029 120	0	-12 857 365
Restricted own funds due to ring-fencing and matching portfolio	R0040			0		0		0		0	0
Eligible own funds to meet Solvency Capital Requirement	R0050	5 679 619 355	5 679 619 355	0	5 679 619 355	0	5 687 585 160	7 965 805	5 687 585 160	0	7 965 805
Tier 1	R0060	5 400 886 485	5 400 886 485	0	5 400 886 485	0	5 407 029 120	6 142 635	5 407 029 120	0	6 142 635
Tier 2	R0070	278 732 870	278 732 870	0	278 732 870	0	280 556 041	1 823 170	280 556 041	0	1 823 170
Tier 3	R0080			0		0		0		0	0
Solvency Capital Requirement	R0090	3 267 605 903	3 267 605 903	0	3 267 605 903	0	3 274 039 283	6 433 381	3 274 039 283	0	6 433 381

## 7 S.23.01.04 : OF-B1 for Group

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Basic own funds before deduction for participations in other financial sector</b>						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	60 000 000	60 000 000			
Non-available called but not paid in ordinary share capital at group level	R0020	0				
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0				
Non-available subordinated mutual member accounts at group level	R0060	0				
Surplus funds	R0070	0				
Non-available surplus funds at group level	R0080	0				
Preference shares	R0090	0				
Non-available preference shares at group level	R0100	0				
Share premium account related to preference shares	R0110	0				
Non-available share premium account related to preference shares at group level	R0120	0				
Reconciliation reserve	R0130	5 359 886 485	5 359 886 485			
Subordinated liabilities	R0140	323 919 493			323 919 493	
Non-available subordinated liabilities at group level	R0150	45 186 623			45 186 623	
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0				
The amount equal to the value of net deferred tax assets not available at the group level	R0170	0				
Other items approved by supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0				
Non available own funds related to other own funds items approved by supervisory authority	R0190	0				
Minority interests (if not reported as part of a specific own fund item)	R0200	0				
Non-available minority interests at group level	R0210	0				
<b>Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds</b>						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					
<b>Deductions</b>						
Deductions for participations in other financial undertakings, including non-regulated undertakings carrying out financial activities	R0230	0				
whereof deducted according to art 228 of the Directive 2009/138/EC	R0240	0				
Deductions for participations where there is non-availability of information (Article 229)	R0250	0				
Deduction for participations included by using D&A when a combination of methods is used	R0260	0				
Total of non-available own fund items	R0270	45 186 623	0	0	45 186 623	0
<b>Total deductions</b>	R0280	45 186 623	0	0	45 186 623	0
<b>Total basic own funds after deductions</b>	R0290	5 698 619 355	5 419 886 485	0	278 732 870	0
<b>Ancillary own funds</b>						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300	0				
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0				
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0				
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0				
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0				
Non available ancillary own funds at group level	R0380	0				
Other ancillary own funds	R0390	0				
<b>Total ancillary own funds</b>	R0400	0			0	0
<b>Own funds of other financial sectors</b>						
Credit Institutions, investment firms, financial insitutions, alternative investment fund manager, financial institutions	R0410	0				
Institutions for occupational retirement provision	R0420	0				
Non regulated entities carrying out financial activities	R0430	0				
<b>Total own funds of other financial sectors</b>	R0440	0	0	0	0	0

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Own funds when using the D&amp;A, exclusively or in combination of method 1</b>						
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method	R0450	0				
Own funds aggregated when using the D&A and combination of method net of IGT	R0460	0				
Total available own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	R0520	5 698 619 355	5 419 886 485	0	278 732 870	0
Total available own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0530	5 698 619 355	5 419 886 485	0	278 732 870	
Total eligible own funds to meet the consolidated group SCR (excluding own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&A )	R0560	5 698 619 355	5 419 886 485	0	278 732 870	
Total eligible own funds to meet the minimum consolidated group SCR	R0570	5 459 827 779	5 419 886 485	0	39 941 294	
<b>Consolidated Group SCR</b>	<b>R0590</b>	<b>3 267 605 903</b>				
<b>Minimum consolidated Group SCR</b>	<b>R0610</b>	<b>952 659 144</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to the consolidated Group SCR (excluding other financial sectors and the undertakings included via D&amp;A )</b>	<b>R0630</b>	<b>2</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to Minimum Consolidated Group SCR</b>	<b>R0650</b>	<b>6</b>				
<b>Total eligible own funds to meet the group SCR (including own funds from other financial sector and from the undertakings included via D&amp;A )</b>	<b>R0660</b>	<b>5 698 619 355</b>	<b>5 419 886 485</b>	<b>0</b>	<b>278 732 870</b>	<b>0</b>
<b>SCR for entities included with D&amp;A method</b>	<b>R0670</b>					
<b>Group SCR</b>	<b>R0680</b>	<b>3 267 605 903</b>				
<b>Ratio of Eligible own funds to group SCR including other financial sectors and the undertakings included via D&amp;A</b>	<b>R0690</b>	<b>2</b>				

		C0060
<b>Reconciliation reserve</b>		
Excess of assets over liabilities	R0700	5 438 886 485
Own shares (held directly and indirectly)	R0710	
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720	19 000 000
Other basic own fund items	R0730	60 000 000
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740	
Other non available own funds	R0750	
<b>Reconciliation reserve</b>	<b>R0760</b>	<b>5 359 886 485</b>
<b>Expected profits</b>		
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770	-3 662 875
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-Life business	R0780	-332 232 450
<b>Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	<b>-335 895 325</b>

## SCR

Capital requirements of other financial sectors	
---	--

## BS-Annual Group

Excess of assets over liabilities	5 438 886 485
-----------------------------------	---------------

## BS-Quarterly Group/ Day 1 Group

Excess of assets over liabilities	5 438 886 485
-----------------------------------	---------------

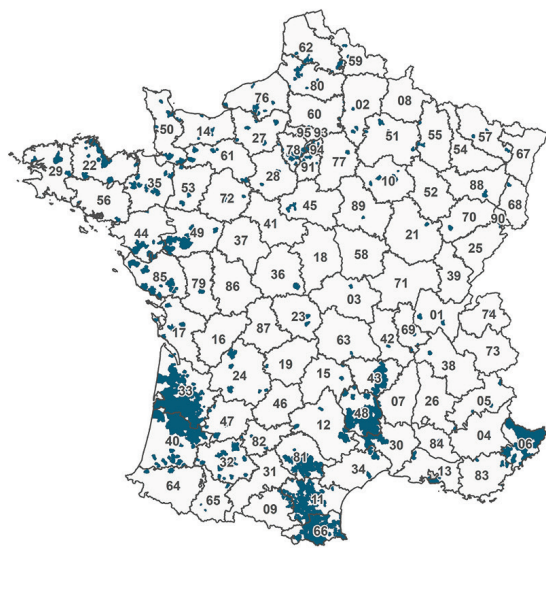
## 8 S.25.01.04 : Solvency Capital Requirement – for undertakings on Standard Formula

Article 112*	Z0010	2	*1 - Article 112 (7) reporting (output: x1) 2 - Regular reporting (output: x0)
--------------	-------	---	---

## BASIC SOLVENCY CAPITAL REQUIREMENT

		Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement	Allocation from adjustments due to RFF and Matching adjustments portfolios
		C0030	C0040	C0050
Market risk	R0010	954 225 259	954 225 259	
Counterparty default risk	R0020	110 429 037	110 429 037	
Life underwriting risk	R0030	47 927 575	47 927 575	
Health underwriting risk	R0040	65 639 149	65 639 149	
Non-Life underwriting risk	R0050	3 409 497 588	3 409 497 588	
Diversification	R0060	-757 319 625	-757 319 625	
Intangible asset risk	R0070	0	0	
<b>Basic Solvency Capital Requirement</b>	<b>R0100</b>	<b>3 830 398 982</b>	<b>3 830 398 982</b>	

## Reconnaitances Cat Nat en France métropolitaine (Vu au 26 janvier 2021)



## 9 S.32.01.04 : Undertakings in the scope of the Group

Identification code of the undertaking MANDATORY	Country	Legal Name of the undertaking	Type of undertaking	Legal form	Category (mutual/non mutual)	Supervisory Authority	Ranking criteria (in the group currency)								
							Total Balance Sheet (for (re)insurance undertakings)	Total Balance Sheet (for other regulated undertakings)	Total Balance Sheet (non-regulated undertakings)	Written premiums net of reinsurance ceded under IFRS or local GAAP for (re)insurance undertakings	Turn over defined as the gross revenue under IFRS or local GAAP for other types of undertakings or insurance holding companies	Underwriting performance	Investment performance	Total performance	Accounting standard
C0020	C0010	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0170
LEI/9695000WZSKPHFETVI96	FR	CCR RE	3	SA	2	ACPR	3 066 444 056			612 155 096	649 321 128	15 122 314	47 098 921	18 386 111	2
LEI/969500215GH3JAORAV11	FR	CCR	3	SA	2	ACPR	9 119 525 993			1 102 432 301	1 215 184 683	51 848 492	89 990 548	60 643 877	2

Identification code of the undertaking MANDATORY	Criteria of influence						Inclusion in the scope of Group supervision		Group solvency calculation
	% capital share	% used for the establishment of consolidated accounts	% voting rights	Other criteria	Level of influence	Proportional share used for group solvency calculation	Yes/No	Date of decision if art. 214 is applied	Method used and under method 1, treatment of the undertaking
C0020	C0180	C0190	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260
LEI/9695000WZSKPHFETVI96	1	1	1		2	1	1		5
LEI/969500215GH3JAORAV11	1	1	1		2	1	1		5



GROUPE  
CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE



157 boulevard Haussmann 75008 Paris  
SA au capital de 90 082 100 € - 817 446 511 RCS Paris  
Tél. : + 33 1 44 35 31 00